



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 MARS 2018 A 19H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de FOREZ-EST, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Jean-Michel MERLE, Président, en session ordinaire, à l'hippodrome de Feurs. Conformément au CGCT, le quorum est atteint.

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, M. Eric GALICHET, Mme Anne-Marie BRUYAS, M. Jacques LAFFONT, M. Georges SUZAN, Mme Michelle DELORME, Mme Annie CHAPUIS, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Michel GRAND, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, Mme Armelle DESJOYAUX, M. Pascal VELUIRE, M. Christian FAURE, M. Johann CESA (arrivé à 20h15 pouvoir à M. SUZAN Georges pour le début de séance), Mme Marianne DARFEUILLE, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Jean-Pierre TAITE, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Marcel GEAY, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Claude GIRAUD, Mme Liliane MEA, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Jean-Michel MERLE, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, Mme Brigitte BRATKO, M. Michel CHAMBONNET, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles CHEVRON, M. Jean-François REYNAUD, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, M. Jean-Pierre BISSAY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Jean-François YVOREL, M. Robert FLAMAND, M. Christophe BEGON, M. Gérard DUBOIS, Mme Monique GIRARDON, Mme Suzanne LYONNET, M. Julien MAZENOD, M. Christian SAPY, Mme Valérie TISSOT, Mme Véronique CHAVEROT

Pouvoirs : M. Jean-Paul BLANCHARD pouvoir à M. Jean-Michel MERLE, M. Ennemond THIVILIER pouvoir à M. Pierre VERICEL, Mme Laurence FRAISSE pouvoir à Mme Marianne DARFEUILLE, M. Henri NIGAY pouvoir à M. Claude MONDESERT, Mme Cécile DE LAGET pouvoir à M. Claude GIRAUD, Mme Martine DEGOUTTE pouvoir à M. Christian SAPY, Mme Christine LA MARCA pouvoir à Mme Valérie TISSOT

Absents remplacés : M. Jérôme BRUEL remplacé par Mme Virginie BONNET

Absents :

Secrétaire de séance : M. Christian DENIS

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date d'affichage du procès-verbal : 05 avril 2018

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h02.

En ouverture de la séance, Monsieur le Président installe comme représentant de la commune de FEURS, Monsieur Christian VILAIN comme conseiller communautaire.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un groupe minoritaire « Forez Durable et Solidaire » a été constitué par 3 conseillers communautaires : Messieurs CESA, COASSY et SUZAN sachant que ce dernier préside le groupe.

Après l'appel nominal, Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de rajouter à l'ordre du jour le point 5.5 concernant la vente d'un tènement immobilier à Panissières – Route de Tarare. Il précise que le projet de délibération se trouve sur la table de chaque conseiller. L'Assemblée valide ce rajout à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 28 février 2018 :

Décision du Conseil Communautaire pour l'approbation du PV du 28 février 2018

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

2. Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT :

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Christian DENIS comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

3 Vie des assemblées et réglementation :

3.1 Election du neuvième Vice-Président (Rapporteur Jean-Michel MERLE) :

En raison de la démission de Monsieur Michel GRAND, neuvième Vice-Président en charge du schéma de mutualisation, de la territorialisation et des relations EPCI/communes, il est demandé au Conseil Communautaire d'élire un nouveau Vice-Président en remplacement, selon les modalités suivantes : le Vice-Président sera élu au scrutin secret uninominal à 3 tours, avec la majorité absolue requise pour les 2 premiers tours dans les conditions prévues par l'article L 2122-7 du CGCT.

Monsieur le Président indique que le remplacement du Vice-Président s'effectuera au même rang et qu'il lui accordera les mêmes délégations à savoir que ce VP aura en charge le schéma de mutualisation, la territorialisation et les relations EPCI / communes.

Monsieur le Président remercie chaleureusement et sincèrement Michel GRAND pour son travail et son investissement pour la CCFE depuis 15 mois, il respecte son choix mais il le regrette.

Election du neuvième VP de FOREZ-EST :

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Simone COUBLE, maire de la commune de CLEPPE pour le poste de neuvième Vice-Président car elle est issue de l'ex CCFF, ancienne VP de cet EPCI et enfin comme le bureau communautaire est très « masculin », il est bien de le féminiser.

Julien DUCHE, maire de PONCINS se déclare également candidat pour cette Vice-Présidence.

Madame Simone COUBLE se présente en indiquant les diverses fonctions électives occupées depuis plusieurs années.

Monsieur Julien DUCHE en fait de même en insistant sur ses 30 ans d'expérience d'élu local et il rappelle qu'il est membre de plusieurs commissions thématiques de la CCFE.

Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs à savoir : Messieurs Claude GIRAUD (doyen d'âge) et Julien MAZENOD (Conseiller Communautaire le plus jeune).

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de passer au vote à bulletin secret.

Pendant le scrutin, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré un pilote d'hélicoptère du SAMU et que celui-ci est également directeur commercial de la société HIS ; ce dernier l'a informé qu'il allait rencontrer des communes pour proposer un dispositif d'éclairage à distance des stades pour permettre à l'hélicoptère du SAMU de pouvoir se poser de nuit. Le coût de l'investissement est de 2.5 K€ plus un abonnement de 250.00 € annuel. Monsieur le Président propose d'intégrer cette opération au contrat négocié et ainsi de la faire financer à hauteur de 30% par le Département de la Loire.

Monsieur Pierre VERICEL indique que ce type d'opération rentre plus dans l'enveloppe de solidarité (réservée aux communes rurales) des conseillers départementaux et que le taux de participation dans ce cadre peut monter jusqu'à 50%.

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	03 blancs
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue (3)	35
Ont obtenu :	
Madame Simone COUBLE	47 voix
Monsieur Julien DUCHE	22 voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que Madame Simone COUBLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée neuvième Vice-Présidente.

Madame Simone COUBLE remercie l'Assemblée pour sa confiance.

Applaudissements de la salle

4 Pôle ressources humaines :

4.1 Modification du tableau des effectifs de Forez-Est (Rapporteur Brigitte BRATKO) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 dite loi Le Pors, portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment en son article 34, vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 28 février 2018 portant modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines du 6 mars 2018 et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 mars 2018.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La mise en place de l'organisation de la Communauté de Communes de Forez-Est nécessitant des réajustements en matière de moyens humains, Monsieur le Président fait part de la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de Forez-Est.

CONTENU

La modification du tableau des effectifs porte sur :

- la création, en filière administrative, d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe catégorie C à temps complet (35/35), à compter du 7 mai 2018, au pôle ressources (finances + Ressources Humaines), pour permettre de répondre aux besoins du service finances et la suppression concomitante, en filière administrative, d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps non-complet (14/35), à la même date (poste en ressources humaines).
- la création, en filière administrative, d'un poste d'adjoint administratif, catégorie C, à temps non complet (28/35) à compter du 1^{er} avril 2018, pour répondre aux besoins du Pôle Social/Services à la Population pour l'ouverture du nouveau Point Rencontre Emploi de Balbigny et la suppression concomitante, en filière animation, d'un poste d'animateur, catégorie B, à temps non-complet (17,5/35), à la même date (départ en retraite de l'agent).
- la création, en filière animation, d'un poste d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet (33,75/35) à compter du 1^{er} avril 2018, pour permettre de répondre aux nouveaux besoins du Pôle Social/Service à la Population et aux obligations réglementaires de la CAF (RAM Feurs) et la suppression concomitante, en filière animation, d'un poste d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet (8,75/35), à la même date.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- adopter le tableau des emplois à la date du 28 mars 2018, tel que présenté en annexe,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

5 Pôle développement territorial :

5.1 Vente d'un atelier artisanal sur la ZA du Crozet à Panissières à M. Gilles GAREL (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est et considérant que le Service des Domaines a été saisi pour avis le 29 janvier 2018.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant la demande de Monsieur Gilles GAREL, artisan carreleur sur la Commune de Panissières, quant à l'acquisition d'un module de l'atelier partagé situé sur le territoire de la Commune de Panissières, Zone d'Activités, Route de Tarare.

CONTENU

Considérant que la cession concerne un bâti artisanal comprenant un atelier et des bureaux d'une superficie totale de 251,00 m² environ dont 205,00 m² d'atelier et 46,00 m² de bureaux avec terrain attenant, le tout cadastré sous les références suivantes, à savoir :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
AV	204	Le Crozet	00ha 05 a 03ca

Considérant le prix de vente négocié avec Monsieur GAREL pour un montant de 125.000,00 € HT, prix de vente d'un montant similaire à celui de la vente du même atelier alors cédé à la SCI Immobilière Fougère du Crozet en 2012.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- approuver la cession des biens et droits immobiliers ci-avant explicités à Monsieur Gilles GAREL ou à toute personne physique ou morale destinée à se substituer à ce dernier, et ce pour un montant de 125.000,00 € HT,
- dit que la présente vente est soumise à la TVA en vigueur,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires la vente.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

5.2 Vente de terrains sur la ZA du Roule à Panissières à la société DC2J (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu la délibération n° 0802016 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Matin en date du 29 novembre 2016 approuvant la cession par la Communauté de Communes des Collines du Matin de terrains à vocation de parkings sis ZA du Roule pour un montant de 55.000,00 € HT à la Société DC2J, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération N°2017.009.27.09 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 27 septembre 2017 portant approbation des modalités de vente aux mêmes conditions que celles validées par l'ex Communauté de Communes des Collines du Matin, vu la délibération N°2017.023.08.11 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 08 novembre 2017 portant annulation et remplacement partiels de la délibération N°2017.009.27.09 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 27 septembre 2017 quant à l'application du régime de droit commun de TVA.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est de considérer la présente cession en raison d'une modification parcellaire et de numérotation, savoir que lesdites modifications parcellaires portent sur la parcelle cadastrée Section BH Numéro 178 avec une réduction de contenance cadastrale de 209 m².

CONTENU

Considérant que la cession initiale portait sur les parcelles suivantes :

SECTION	N°	LIEUDIT	SURFACE
BH	182	Le Lachat	00ha 04a 75ca
BH	176	Le Lachat	00ha 00a 78ca
BH	178	Le Lachat	00ha 54a 17ca
TOTAL			00ha 59a 70ca

Considérant les modifications parcellaires opérées et les modifications de numérotation cadastrale qui en découlent, la cession porte désormais sur les parcelles suivantes :

SECTION	N°	LIEUDIT	SURFACE
BH	182	Le Lachat	00ha 04a 75ca
BH	176	Le Lachat	00ha 00a 78ca
BH	186	Le Lachat	00ha 51a 48 ca
TOTAL			00ha 57a 01ca

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- approuver les modifications parcellaires ci-avant explicitées,
- préciser que le prix de vente initial fixé à 55.000,00 € HT reste identique et que le régime d'application de TVA est celui du taux normal de TVA en vigueur,
- approuver la présente cession,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

5.3 Accord vente d'une partie des biens du site « ex-SAMRO » (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération N°2017.0005.27.09 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 27 septembre 2017 portant approbation de la convention opérationnelle pour le site « ex-SAMRO » à Balbigny à intervenir entre le Syndicat Mixte, la Communauté de Communes de Forez-Est, le Département de la Loire et Epora, vu ladite convention opérationnelle et vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 11 octobre 2017 quant à la vente des biens et droits immobiliers du site « ex-SAMRO » au groupe dénommé GALACTEA ou à toute autre personne morale destinée à se substituer à lui.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

EPORA demande en complément de l'avis favorable du Bureau, une décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est pour acter l'accord de la CCFE pour la cession évoquée ci-dessous.

CONTENU

L'accord à donner porte sur une première cession des parcelles de « l'ex-SAMRO » correspondant aux lots n°10, 11 et 12, tels rapportés au plan annexé, au groupe dénommé GALACTEA ou à toute autre personne morale destinée à se substituer à lui, et ce pour un montant total de 380 000 € HT.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- donner son accord quant aux cessions telles ci-avant explicitées et rapportées,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

5.4 Vente du bâtiment B à l'atelier partagé sur la ZA du Bois Vert 1 à Epercieux-Saint-Paul à M. Daniel CLADET – Ferronnerie d'Art et Automatismes (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le code général des collectivités territoriales, vu l'arrêté préfectoral n°286 en date du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien, vu l'arrêté préfectoral n°370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu l'avis des domaines du 02 mars 2018, vu le bail commercial signé le 16/05/2005 entre la Communauté de Communes de Balbigny et M. Daniel CLADET portant sur les modalités de location du bâtiment B de l'atelier partagé situé sur la ZA du Bois Vert 1 à Epercieux-St-Paul.

Vu le protocole d'accord signé le 23 août 2005 entre la Communauté de Communes de Balbigny et M. Daniel CLADET fixant les modalités d'option d'achat du bâtiment B de l'atelier partagé situé sur la ZA du Bois Vert 1 à Epercieux-St-Paul à savoir que la levée d'option d'achat arrêté au 1^{er} mars 2018 est la suivante :

- le prix global dudit tènement y compris le terrain d'assiette s'élève à 134 533.49 € HT,
- déduction des sommes réglées jusqu'au 28 février 2018 : 86 257.80 € HT,
- somme restant à régler au titre de la cession : 48 275 .69 € HT.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant la demande du 28 février 2018 de M. Daniel CLADET confirmant son intention de lever l'option d'achat dans le cadre du protocole d'accord, il est nécessaire de délibérer.

CONTENU

La cession concerne un tènement immobilier de 882 m² environ à usage d'atelier d'une superficie de 397 m² avec jardin privatif sur l'arrière d'une surface d'environ 134 m², avec parkings et voie d'accès situé sur la Zone d'Activités du Bois Vert 1 à Epercieux-St-Paul. Le tènement immobilier se situe sur une parcelle zonée UF1 au PLU d'Epercieux-St-Paul et référencée comme suit au cadastre :

SECTION	N°	LIEUDIT
C	381	Chassagny ZA bois vert 1

Le solde de la transaction entre la Communauté de Forez-Est et Monsieur Daniel CLADET reprenant les engagements dudit protocole d'accord porte sur le montant de 48 275.69 € HT.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- accepter de céder à Monsieur Daniel CLADET le tènement immobilier décrit ci-dessus pour un montant de 48 275.69 € HT sachant que la présente vente est soumise à la TVA en vigueur,
- autoriser M. le Président ou son représentant, Vice -Président ayant reçu délégation, à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires la vente.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

5.5 Vente d'un tènement immobilier à Panissières – Route de Tarare (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération n°2017.010.27.09 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 27 septembre 2017 portant approbation de la vente à la Société dénommée « SCI LIRE » d'un tènement artisanal sis à Panissières (Loire), Route de Tarare, vu la délibération n°2017.024.08.11 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 8 novembre 2017 portant retrait et remplacement partiel des seules dispositions de la délibération susvisée, en cela qu'elles concernent la mention de la taxation dite sur marge et de considérer l'application du régime de droit commun de T.V.A et considérant les échanges intervenus entre Monsieur Victor RAPHANEL, Représentant légal de ladite Société dénommée « SCI LIRE » et la Communauté de Communes Forez-Est quant à la possibilité de considérer ladite cession tant au bénéfice de ladite Société que de toute autre personne morale dans laquelle Monsieur Victor RAPHANEL est partie prenante et destinée à se subroger à cette dernière, un paiement échelonné quant au paiement du prix de vente, et ce sur une période de 100 mois.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant que ce paiement échelonné – tel ci-avant rapporté – en cas d'acceptation - permettrait de contribuer indirectement au développement des activités professionnelles exercées par Monsieur Victor RAPHANEL.

CONTENU

Considérant que pour mémoire, il est rappelé que la cession alors consentie porte sur un tènement immobilier situé sur le territoire de la Commune de PANISSIERES (Loire), et figurant au cadastre, rénové, de ladite Commune sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
AN	895	Route de Tarare	00ha 04a 51ca
AN	908	Route de Tarare	00ha 05a 48ca

Soit une contenance totale de 00ha 09a 99ca

Et comprenant :

- Une maisonnette à usage de bureaux pour 74 m²
- Un local artisanal fermé de 548 m²
- Un auvent séparant le local des bureaux de 340 m²

Considérant que pour mémoire, il est rappelé que la cession a été consentie au prix de cent cinquante mille euros hors taxes (150.000,00 € HT), considérant qu'il a été acté une application du régime de droit commun de T.V.A, considérant qu'en cas de vente à termes, l'acquéreur devra s'acquitter de cette dernière le jour de la vente et considérant qu'en cas de vente à termes, ledit prix de vente serait payable selon les modalités suivantes, savoir :

- que l'acquéreur s'engagerait à payer ledit prix de vente à termes échelonnés, savoir sur 100 mois maximum à mensualités constantes d'un montant de 1.563,99 € chacune, conformément au tableau d'amortissements rapporté en annexe,
- que pour les parties du prix vente atermoyée, il serait dû par l'acquéreur un intérêt de 1,00 % l'an à partir de la signature de l'acte de vente et jusqu'au paiement intégral dudit prix de vente,
- que l'acquéreur disposerait de la possibilité d'opérer un remboursement anticipé des parties de prix atermoyées restant dues,

Considérant qu'en cas de vente à terme, que pour garantir les droits de la Communauté de Communes de Forez-Est, il serait requis d'opérer une inscription de privilège de vendeur de premier rang avec réserve de l'action résolutoire et considérant que l'intégralité des frais afférents et consécutifs à ladite cession et à ladite sureté hypothécaire en cas de vente à termes est à la charge exclusive de l'acquéreur,

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- De confirmer et d'approuver la cession telle ci-avant explicitée, savoir de la cession des biens et droits immobiliers alors cadastrés Section AN Numéros 895 et 908, et ce au prix de 150.000,00 € HT à la Société dénommée « SCI LIRE » ou à toute autre personne morale dans laquelle Monsieur Victor RAPHANEL est partie prenante et destinée à se subroger à cette dernière,
- D'approuver la possibilité – si nécessaire - de formaliser ladite cession en une vente à termes moyennant le paiement dudit prix de vente en 100 mensualités maximum d'un montant de 1.563,99 € chacune, assorti d'un intérêt de 1,00 % l'an à partir de la signature de l'acte de vente et jusqu'au paiement intégral dudit prix de vente, avec une inscription de privilège de vendeur de premier rang avec réserve de l'action résolutoire,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

6 Pôle social, services à la population :

6.1 Compétence Petite Enfance : transfert de gestion des structures Multi-Accueils municipales de Panissières, Rozier-en-Donzy et de Saint-Marcel-de-Félines (Rapporteur Jacques LAFFONT) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment en ses articles L.1321-1 et L5211-4-1, vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, vu la Loi n°2015 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), et notamment en ses articles 64,66 et 68, vu les statuts de la Communautés de Communes de Forez-Est et vu les explications données lors de la conférence des Maires du 07 mars 2018.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant les dispositions de l'article L5211-4-1 Code Général des Collectivités Territoriales aux termes desquelles il est rapporté que le transfert d'une compétence d'une Commune à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale entraîne le transfert de service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre, considérant que la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prescrit à partir du 1er janvier 2017 des transferts de compétence, de façon échelonnée, des communes vers les Communautés de Communes, considérant qu'il en est ainsi pour la compétence «Petite Enfance » ; compétence qu'exerce depuis le 1er janvier 2017 la Communauté de Communes de Forez-Est, considérant que les compétences facultatives sont conservées par l'EPCI ou restituées aux communes dans un délai de deux ans (et continuent d'être exercées dans les anciens périmètres), considérant que pour le territoire de Forez-Est, les Communes de Panissières, de Rozier-en-Donzy et de Saint-Marcel-de-Félines sont concernées du fait qu'elles disposent d'une structure Multi-Accueil dont elles assurent la gestion. Considérant que ces trois structures Multi-Accueils seront donc transférées à la Communauté de Communes de Forez-Est à compter du 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de l'exercice de la compétence « Petite Enfance ».

CONTENU :

Il est exposé aux membres du Conseil Communautaire le processus requis qui comprendra différentes phases et dimensions qui devront être prises en compte sur les plans financiers, des ressources humaines et du patrimoine. Conformément à l'article L5211-4-1 du CGCT, le transfert entraîne le transfert du service et par conséquent :

- le dessaisissement de la compétence « petite-enfance, enfance, jeunesse » des communes vers l'intercommunalité,
- la valorisation financière du transfert de la compétence : analyse du transfert de charges des communes vers l'intercommunalité, et impacts sur les versements aux communes (attribution de compensation),
- le transfert d'immobilisation, à savoir la mise à disposition des bâtiments communaux affectés aux activités transférées, et ce, à titre gratuit (article L.1321-1 et suivants du CGCT),
- le transfert des agents communaux affectés aux activités transférées à l'intercommunalité.

Afin d'assurer le suivi relatif au travail préparatoire du transfert de gestion, un Comité de Pilotage sera constitué et composé des élus de la CCFE, des Communes de Panissières, de Rozier-en-Donzy, de Saint-Marcel-de-Félines, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF), de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). De plus, un Comité Technique sera également constitué et composé des services de la CCFE, des Communes de Panissières, de Rozier-en-Donzy, de Saint-Marcel-de-Félines, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF), de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et tout autre partenaire concerné par le projet.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le processus de transfert des trois structures Multi-Accueil implantées sur les Communes de Panissières, de Rozier-en-Donzy et de Saint-Marcel de Félines qui sera opérationnel au 1^{er} janvier 2019 au titre des compétences optionnelles dans le cadre des statuts de la CCFE,
- acter la composition des instances de pilotage et technique mentionnées ci-dessus,
- charger Monsieur le Président ou son représentant de notifier la présente délibération aux trois Communes membres concernées de Panissières, de Rozier-en-Donzy et de Saint-Marcel de Félines à bien vouloir se prononcer sur cette prise de compétence dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est indiqué qu'en plus du transfert de ces 3 crèches communales, un travail partenarial a été engagé avec la commune de Balbigny pour étudier la prise en compte de leur crèche qui à ce jour est en gestion associative.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

7 Pôle ingénierie technique :

7.1 Rapport de développement durable (Rapporteur Eric GALICHET) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code de l'Environnement et notamment en son article L. 110-1, vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment en son article 255, vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu le projet de Rapport de Développement Durable tel ci-annexé.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Dans ce cadre-là, notre EPCI présente, de manière synthétique et consolidée, l'ensemble des actions conduites au titre du développement durable. Ce rapport contribue ainsi à l'information des élus et du grand public sur les projets de l'intercommunalité, mais également à faire connaître les engagements de la CCFE dans le cadre de la stratégie nationale en matière de développement durable. Considérant que la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment en son article 255, prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable

et considérant que ledit rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du Code de l'Environnement désignées ci-dessous.

CONTENU

Considérant que le rapport est organisé selon les cinq finalités du développement durable :

1. La lutte contre le changement climatique,
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources,
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
4. L'épanouissement de tous les êtres humains,
5. La transition vers une économie circulaire.

Pour l'élaboration de ce rapport les différents services de la Communauté de Communes Forez-Est ont apporté leur contribution à ces 5 chapitres, chacun selon ses actions, conduites d'une part au titre des activités internes de la collectivité et d'autre part au titre des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.

19h40, Madame Brigitte BRATKO quitte la salle

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- approuver le Rapport de Développement Durable tel ci-annexé,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

7.2 Groupement de commandes quant à la mise en œuvre d'un accord cadre multi-attributaires pour des travaux de voirie (Rapporteur Sébastien DESHAYES) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment en son article 4, vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment en ses articles 27 et 78, considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de Forez-Est de lancer une consultation quant à ses travaux de voirie, considérant les différents échanges et volontés politiques affirmés de considérer la satisfaction réfléchie des besoins communaux et intercommunaux en matière de voirie, considérant la possibilité reconnue pour la Communauté de Communes de Forez-Est et ses communes membres désireuses d'adhérer, de formaliser cette recherche de satisfaction par la constitution d'un groupement de commandes pour des travaux de voirie, vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes de Forez-Est à ses communes membres susceptibles d'adhérer audit groupement, vu le projet de Documents de la Consultation quant à la mise en œuvre d'un accord cadre multi-attributaires, vu l'avis favorable de la Commission Travaux-Voirie en date du 5 mars 2018 et vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 mars 2018 et considérant la réunion d'information à destination des communes qui a eu lieu le 21 mars dernier.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant que l'adhésion pleine et entière des communes qui souhaitent adhérer et de la Communauté de Communes de Forez-Est audit groupement de commandes permettra de considérer un achat réfléchi par la mise en œuvre d'un accord cadre multi-attributaires, et ce à une échelle territoriale supérieure à l'échelle communale, et donc de contracter avec des opérateurs économiques plus à mêmes de répondre à la satisfaction des besoins énoncés lors des réunions de travail de la commission voirie et travaux.

CONTENU

Il est énoncé aux membres du Conseil Communautaire que l'aval du Conseil Municipal est requis quant à l'adhésion audit groupement de commandes, quant à signer les marchés et quant à passer les commandes requises (une délibération type a été transmise aux communes et une réunion d'information toujours à destination des communes a eu lieu le 21 mars 2018).

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la Communauté de Communes de Forez-Est et ses communes membres désireuses d'adhérer audit groupement,
- autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes de Forez-Est audit groupement de commande,
- autoriser Monsieur le Président à signer ledit projet de convention constitutive dudit groupement de commandes sachant que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ces opérations sont prévus au budget,
- approuver les pièces constitutives du projet de Documents de la Consultation quant à la mise en œuvre d'un accord cadre multi-attributaires,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président quant à signer les marchés au nom et pour le compte dudit groupement de commande,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président quant à passer les commandes requises au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de Forez-Est.

19h45, Madame Brigitte BRATKO regagne la salle.

Madame Véronique CHAVEROT indique que pour le ghere mais surtout le sel de déneigement, sa commune n'est pas intéressée par ces produits pour des raisons techniques mais elle demande si elle peut adhérer sans prendre ces produits.

Monsieur Sébastien DESHAYES indique que le sel et le ghere ont été retirés du bordereau de prix unitaires.

Monsieur Christian SAPY demande si à partir du moment où on est membre de ce groupement, on est tenu de faire appel aux attributaires, de plus il demande si il est possible de rejoindre le regroupement dans un an car sa commune est liée par un marché.

Monsieur Sébastien DESHAYES dit qu'on peut rejoindre le marché dans un an, en revanche on est tenu de faire travailler les attributaires retenus.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

7.3 Avenant n°2 lot n°5 maçonnerie pour le marché de la déchetterie à Epercieux-Saint-Paul (Rapporteur Robert FLAMAND) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la Loi NOTRe n°2015 991 du 7 août 2015, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en ses articles L 5211-10 et L.5210-1-1, vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment en son article 103, vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment en son article 188, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu le marché de travaux quant à l'aménagement, la mise aux normes et l'extension d'une déchetterie sur la Commune d'Epercieux-Saint-Paul, et notamment quant à son lot n°5 maçonnerie – gros œuvre – enduit de façade avec la Société dénommée SAS CARBON LAMBERT, dont le siège social est à BALBIGNY (Loire), ZI de Chanlat et notifié le 02 février 2017,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant qu'au regard des nécessités et impératifs techniques, il est requis pour la Communauté de Communes de Forez-Est de porter un avenant audit marché.

CONTENU

Considérant la nécessité de réaliser les travaux tels explicités aux termes dudit projet d'avenant en annexe, savoir :

1. Considération de l'option :

Il convient donc de considérer le remplacement des blocs agglomérés béton par maçonnerie en blocs de briques terre cuite :

Montant : 402.38 € HT

2. Travaux supplémentaires selon les devis N°I-0618-267 et I-0618-268 de l'Entreprise CARBON LAMBERT :

- Fouilles en rigole
 - Béton C25/30 pour semelles filantes
 - Relevé béton sur semelles
 - Drainage des parties enterrées
- Montant : 19.023,20 € HT

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- approuver et de signer le projet d'avenant tel que rapporté,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

7.4 Rapport partiel de la délibération N°2017.015.14.06 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 14 juin 2017 portant attribution du marché concernant le réaménagement de la déchetterie à Epercieux-Saint-Paul (Rapporteur Robert FLAMAND) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu le rapport d'analyse des offres opéré par le Groupement de Maîtrise d'Œuvre représenté par le Bureau d'Etudes BRUYERE, sis MONTBRISON (Loire), 13 Rue des Lilas, en date du 24 janvier 2017, vu la délibération N°2017.015.14.06 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est portant attribution du marché concernant le Réaménagement de la déchetterie à Epercieux-Saint-Paul.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant qu'après examen approfondi des documents et offres fournis par les candidats retenus, il a été relevé des erreurs de retranscription dans les prix des candidats retenus, il est nécessaire de délibérer pour acter les corrections.

CONTENU

Considérant les prix rapportés aux termes dudit rapport par le Groupement de Maîtrise d'Œuvre représenté par le Bureau d'Etudes BRUYERE et sur lesquels les membres du Conseil Communautaire ont été amenés à se prononcer et considérant que les nouveaux prix à rapporter sont les suivants, savoir :

- Lot N°1 : Terrassement et Réseaux divers : 166.977.55 € HT (offre de base + option)
- Lot N°3 : Voirie et Espaces verts : 86.457.55 €
- Lot N°5 : Maçonnerie, Gros Œuvre et enduit de façades : 65.946.83 € HT
- Lot N°6 : Charpente Bois, Couverture Tuile et Bac Acier, Zinguerie : 23.348.93 € HT
- Lot N°12 : Revêtement de sols/Faïence : 5750,03 € H.T (offre de base).

Lot	Candidat retenu	Montant HT	Montant TTC
1: TERRASSEMENT ET RESEAUX DIVERS	DELOMBRE TP	166 977.55 €	200 373.06 €
2: MACONNERIE EXTERIEURE	EIFFAGE RCE	133 878.40 €	160 654.08 €
3: VOIRIE ET ESPACES VERTS	EUROVIA DALA	86 457.55 €	103 749.06 €
4: EQUIPEMENTS SPECIFIQUES AUX DECHETTERIES	AGEC	91 088.00 €	109 305.60 €
5: MACONNERIE / GROS ŒUVRE / ENDUIT DE FAÇADES	CARBON LAMBERT	65 946.83 €	79 136.20 €
6: CHARPENTE BOIS / COUVERTURE TUILE & BAC ACIER / ZINGUERIE	BOINON	23 348.93 €	28 018.72 €
7: SERRURERIE	CELLE	11 581.06 €	13 897.27 €
8: MENUISERIES INTERIEURES - EXTERIEURES	CHAPUIS	10 000.00 €	12 000.00 €
9: PLATRERIE / PEINTURE / FINITIONS	FOREZ DECORS	10 250.00 €	12 300.00 €
10: ELECTRICITE / CHAUFFAGE ELECTRIQUE	DNE	15 495.78 €	18 594.94 €
11: PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION	DEMARE	7 640.00 €	9 168.00 €
12: REVETEMENT DE SOLS / FAÏENCE	ARCHIMBAUD	5 750.03 €	6 900.04 €
TOTAL		628 414.13 €	754 096.96 €

Le surcoût de ces corrections de prix est de 1 001.01 € HT pour l'ensemble du marché.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- acter les erreurs de retranscription et d'énonciation quant aux prix des Lots N°1 Terrassement et Réseaux divers, N°3 Voirie et Espaces verts, N°5 Maçonnerie, Gros Œuvre et enduit de façades, N°6 Charpente Bois, Couverture Tuile et Bac Acier, Zinguerie et N°12 Revêtement de sols/Faïence telles ci-avant explicitées,
- rapporter partiellement la délibération N°2017.015.14.06 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 14 juin 2017 portant attribution du marché concernant le réaménagement de la déchetterie à Epercieux-Saint-Paul,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Monsieur Pascal VELUIRE demande où en est le chantier de la déchetterie suite à son arrêt par la SNCF.

Monsieur Robert FLAMAND informe l'Assemblée que les travaux ont été arrêtés par la SNCF considérant que l'emprise de la déchetterie était trop près de la voie. En conséquence, le bureau d'études en charge des travaux va faire une nouvelle proposition à la SNCF qui la fera valider par un autre bureau d'études dont le coût sera à la charge de la CCFE. IL est indiqué que les travaux vont être retardés de plusieurs semaines. Suite aux remarques de la SNCF, il a été décidé de mettre la trémie pour les déchets béton et gravas et plus pour les déchets verts afin de gagner de la place.

8 Finances :

8.1 Attribution des fonds de concours aux communes 2017- 4^{ème} partie (Rapporteur Pierre VERICEL) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'arrêté préfectoral n°286 en date du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien, vu l'arrêté préfectoral n°370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien, vu l'arrêté préfectoral n°2017-474 en date du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération du Conseil Communautaire de Forez-Est n° 2017.035.14.06 en date du 14 juin 2017 portant validation de la redistribution financière aux communes pour l'année 2017, vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2017.018.27.09 en date du 27 septembre 2017 portant validation du règlement d'attribution 2017 du soutien de la Communauté de Communes de Forez-Est aux Communes, vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2017.019.27.09 en date du 27 septembre 2017 portant attribution de Fonds de Concours aux Communes pour l'année 2017, 1^{ère} partie, vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2017.016.08.11 en date du 8 novembre 2017 portant attribution de Fonds de Concours aux Communes pour l'année 2017, 2^{ème} partie, vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2017.008.20.12 en date du 20 décembre 2017 portant annulation et remplacement des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2017.019.27.09 en date du 27 septembre 2017 et n°2017.016.08.11 en date du 8 novembre 2017, vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2017.007.20.12 en date du 20 décembre 2017 portant modification de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2017.018.27.09 en date du 27 septembre 2017, vu la délibération du Conseil Communautaire de Forez-Est n°2018.029.31.01 du 31 janvier 2018 portant attribution de fonds de concours au titre de l'année 2017 aux 7 communes suivantes : Aveizieux , Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Montrond-les-Bains, Rivas , St-André-le-Puy et Veauche,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant que la création de la Communauté de Communes de Forez-Est ne doit pas avoir pour conséquence de créer des difficultés financières aux communes membres et considérant que conformément aux délibérations et règlements relatifs à l'attribution des fonds de concours 2017 par la

Communauté de Communes de Forez-Est, les communes d'Aveizieux, Bellegarde-en-Forez et Rivas, ont délibéré, afin de solliciter leur fonds de concours de 2017,

ex - CCPSG	FC	Coût projet Investissement	Montant	Subventions	Demandé en Fonctionnement	Montant	FDC demandé
Montrond les Bains	188 107	Maitrise d'œuvre Restructuration réseaux eaux pluviales Recherche amiante Alignements droits parcelles Inspection vidéo	7 210,11 439 510,34 710 692 732,33	néant			188 107,00
Cuzieu	48 693	Travaux école Digue Chemin de BENEVENT Jeux de boules Abors mairie Ecran ordinateur mairie	12 206,5 5 333,4 1 867,6 1 751,63 3 474,26 580,5	néant	Nettoyage bâtiments Eclairage public Entretien chaudière Point à temps Salaires agents techniques Combustibles bâtiments Assurances bâtiments	25 117 8 282 1 346,7 6 579,6 30 848 18 956 7 239	48 693,00
Veauche	609 466	Requalification Chemin Angénieux (voirie et sécurité) Requalification Chemin Angénieux (Enfouissement de réseaux) Alimentation en eau potable chemin Masourénok Réseau d'eaux usées chemin Masourénok Mise aux normes du réseau assainissement Fin du chantier création de vestiaires au terrain de foot ball Avance sur convention EPORA pour le développement économique de l'avenue Planchet Avance sur convention EPORA pour le développement économique de la place A. Briand	189 366,86 84 224,61 79 923,44 72 719,32 123 674,44 196 355,22 200 000,00 151 920,00	néant	Eclairage public 2017 Informatique / Infogérance	147 749,91 50 070	609 466,00
Saint André le Puy	70 792	Climatisation cantine Rue Riou aire piéton Equipement voirie Eaux pluviales Ecole éclairage led Matériel technique WC publics rd 1089 mur rd 1089 eaux pluviales Matériel scolaire Parking rue Rivières Place Gachet aménagement équipement informatique Voirie	3 531 1 370 1 027,44 1 450 2 526,8 4 080,99 982,3 3 694,5 6 900 19 043,66 5 580 5 029,16 3 602,08 33 316,85	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 19496	Salaires agents techniques	68 871,05	70 754,92

CONTENU

Considérant l'examen opéré par la commission des finances en date du 28 février 2018 quant à l'éligibilité des demandes alors déposées, considérant que les demandes telles rapportées dans le tableau ci-joint répondent aux conditions telles définies aux termes des délibérations pré-citées et du règlement de fonds de concours, ces dernières sont éligibles,

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- attribuer les fonds de concours telles rapportées dans le tableau ci-dessus et émanant des communes,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant quant à verser ces sommes après transmission par les communes des pièces justificatives ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Pascal VELUIRE est surpris de lire que la commission des finances se réunit car l'adjoite aux finances d'Epercieux-Saint-Paul n'a pas été invitée.

Monsieur Pierre VERICEL précise que ladite commission s'est réunie à plusieurs reprises dans le cadre de la procédure budgétaire et qu'il va vérifier si l'adjoite aux finances d'Epercieux-Saint-Paul a été oubliée ou, si tout simplement, elle n'est pas membre de cette commission.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

8.2 Retrait de la délibération n°2017.036.14.06 portant redistribution financière aux communes pour les années 2018 à 2021 (Rapporteur Pierre VERICEL) :

Monsieur Pierre VERICEL rappelle la méthodologie de la mission confiée au cabinet KPMG. Dans un premier temps, la CCFE a rencontré les Présidents ou des représentants des ex Communautés de Communes accompagnés des ex Vice-Présidents aux finances pour présenter le travail d'état des lieux fait par le cabinet KPMG. Suite à cette rencontre, chaque territoire doit analyser les données de KPMG. Ensuite, il est prévu d'organiser des rencontres avec l'ensemble des maires pour faire des arbitrages. Monsieur Pierre VERICEL précise qu'à ce jour aucune décision n'est prise sur les montants qui seront versées aux communes et que le BP 2018 intègre des montants globaux sur la ligne « AC » qui passent de 13 à 15 M€.

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'à ce jour aucun montant n'est fixé pour la bonne et simple raison qu'il faut réunir la commission des finances et la CLECT pour valider la politique de redistribution aux communes. Il est précisé que pour l'ex CCFF, le second rendez-vous avec les maires a déjà eu lieu en raison du pacte fiscal et financier existant et qu'il a été acté les baisses des fonds de concours liés à ce pacte.

Monsieur Bruno COASSY fait remarquer que les élus de l'ex CCBy sous l'égide de Monsieur CHABERT l'ex Vice-Président aux finances de ce territoire, ce sont réunis et ils ont trouvé des anomalies préjudiciables dans les tableaux financiers du cabinet KPMG. Monsieur Bruno COASSY se réjouit d'entendre ce soir que rien n'est décidé à ce jour ; de plus ce dernier demande qu'en termes de transparence une information soit donnée sur tous les ex territoires à l'ensemble des élus communautaires.

Sur ce dernier point, Monsieur Pierre VERICEL répond que ce sera le cas bien évidemment, il n'y aura aucune opacité. Il précise à l'Assemblée que le vote de ce jour porte sur les moyens de fonctionnement de la CCFE et les moyens de retour aux communes.

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération n°2017.036.14.06 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Fore-Est en date du 14 juin 2017 portant redistribution financière aux communes pour les années 2018 à 2021, vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Fore-Est en date du 28 février 2018 portant Débat d'Orientations Budgétaires, vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est qui a été voté ci-dessus portant validation du budget primitif général 2018 de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu les avis du bureau communautaire du 07 mars 2018 et de la commission des finances en date du 28 février 2018.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant les discussions et échanges qui ont eu lieu depuis cette date notamment lors du DOB, considérant qu'au vu de la difficulté de trouver un accord, la Communauté de Communes de Forez-Est s'est fait assister d'un expert et qu'un travail est en cours, consistant à, savoir :

- réaliser un état des lieux des pratiques de chaque territoire en termes de redistribution et mesurer les équilibres financiers,
- mesurer les capacités de chaque territoire à porter ce retour financier à ses communes,
- calculer les capacités financières de la CCFE et ses capacités à procéder à une redistribution.

Considérant que ce travail va déboucher sur la construction des orientations de la Communauté de Communes de Forez-Est en termes de « pacte financier » avec les communes, pacte financier qui devra être validé par une nouvelle délibération,

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- retirer la délibération n°2017.036.14.06 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 14 juin 2017 portant redistribution financière aux communes pour les années 2018 à 2021,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

8.3 Election des membres de la CLECT (Rapporteur Pierre VERICEL) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, vu le Code général des impôts et notamment en son article 1609 nonies C, vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération N°2017.011.12.04 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 12 avril 2017 portant création et élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), vu les délibérations de la commune de St-Marcel-de-Félines en date du 16 octobre 2017, de la Commune de Veauche en date du 30 janvier 2018, de la commune de Civens en date du 15 mars 2018, de la commune de St-Médard-en-Forez en date du 23 mars 2018 et de la commune de Feurs en date du 27 mars 2018, et considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant les élections municipales de Veauche du 1^{er} octobre 2017, celles de St-Médard-en-Forez du 18 mars 2018, considérant la démission de Jean-Claude TISSOT devenu Sénateur, suite au décès de Paul TRIOMPHE, et suite à la décision de la commune de Civens de changer de représentant, il est nécessaire de délibérer pour mettre à jour la liste des membres de la CLECT.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

Nom de la commune	Date de délibération	Noms- Prénoms
Avezieux	28/03/2017	DARDOULLIER Sylvain
Balbigny	21/03/2017	DUPIN Gilles
Bellegarde en Forez	06/03/2017	LUROL André
Bussièrès	03/03/2017	GIRAUDIER Paul
Chambéon	23/02/2017	DELORME Michelle
Chazelles sur Lyon	16/02/2017	NEEL Michel
Civens	15/03/2018	GRAND Michel
Cleppé	07/04/2017	COUBLE Simone
Cottance	03/04/2017	DUCREUX ZERR Chantal
Cuzieu	21/02/2017	DESJOYAUX Armelle
Epercieux St Paul	27/03/2017	FARGE Christiane
Essertines en Donzy	08/02/2017	FAURE Christian
Feurs	27/03/2018	TAITE Jean-Pierre
Jas	17/02/2017	PENICOT Sandrine
Marclopt	28/03/2017	FAYARD Pierre
Mizérieux	24/02/2017	TISSOT-POYET Florence
Montchal	27/03/2017	DENIS Christian
Montrond Les Bains	28/02/2017	GIRAUD Claude
Néronde	03/03/2017	REYNARD Xavier
Nervieux	31/03/2017	BRUEL Jerome
Panissières	13/03/2017	DUSSUD Grégory
Pinay	07/06/2017	PATIN Michel
Poncins	16/03/2017	DUCHE Julien
Pouilly les Feurs	02/03/2017	TISSEUR Marc
Rivas	21/03/2017	CHALAYER Bruno
Rozier en Donzy	08/02/2017	BERNE Didier
St André le Puy	21/02/2017	GILLIER Josselyne

St Barthélémy Lestra	24/02/2017	MICHEL André
St Cyr de Valorges	03/03/2017	BOCHARD Hélène
St Cyr les Vignes	23/02/2017	DENIS Bertrand
St Jodard	02/03/2017	RORY Dominique
St Laurent la Conche	16/02/2017	VENET Thérèse
St Marcel de Félines	16/10/2017	LAFUGERE Frédéric
St Martin Lestra	21/02/2017	BERTHET Vincent
St Médard en Forez	30/03/2018	Le représentant sera désigné lors de la séance du conseil municipal du 30/03/2018
Ste Agathe en Donzy	08/02/2017	COASSY Bruno
Ste Colombe sur Gand	23/03/2017	DUPUY Ghislaine
Salt en Donzy	02/03/2017	COMMEAT Nathalie
Salvizinet	20/02/2017	BONHOMME Georges
Vaille	03/03/2017	MERIEUX Jean
Veauche	30/01/2018	SAPY Christian
Violay	07/03/2017	CHAVEROT Véronique

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

8.4 Approbation des budgets primitifs 2018 et de la fiscalité 2018 pour le budget général et les budgets annexes (Rapporteur Pierre VERICEL) :

Monsieur Pierre VERICEL rappelle que les budgets primitifs 2018 ont été construits sur la base du débat d'orientations budgétaires du 28 février 2018 et des observations des membres de la commission des finances et du bureau communautaire. Il est indiqué que le Conseil Communautaire devra voter ce soir le budget principal et les 18 budgets annexes, dont le montant consolidé s'élève à :

- En section de fonctionnement : 58 444 374,63 €
- En section d'investissement : 29 763 390,84 €

TOTAUX 88 207 765.47 €

I- GENERALITES

- Les budgets de la Communauté de Communes de Forez-Est seront votés au chapitre.
- Il est proposé au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation (avant le vote des Comptes administratifs qui aura lieu lors du Conseil Communautaire du 23 mai 2018), les résultats de 2017 comme transmis en annexe 1 sachant que la fiche de calcul visée par le comptable).

II- LE BUDGET PRINCIPAL

Après quelques explications, le Conseil Communautaire devra délibérer sur plusieurs points :

A – FISCALITE DES MENAGES

Vote des Taux d'imposition : Pour financer le Très Haut Débit (il reste 11 200 000 € à payer sur 2018 et 2019), il est proposé d'augmenter la fiscalité de 2% :

- la Taxe d'Habitation passerait de 10,55 % à 10,76 %,

- le Foncier Bâti passerait de 2,37 % à 2,42 %,
- le Foncier Non Bâti passerait de 4,46 % à 4,55 %,
- la Cotisation Foncière des Entreprises passerait de 24,68% à 25,17 %

B – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'ex CCFL et l'ex CCPSG avaient mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Dans l'attente des conclusions de l'étude sur les déchets et l'harmonisation de la fiscalité sur les déchets, il est proposé de voter pour l'année 2018, les taux de TEOM identiques à ceux de 2017, par zone :

- 11,57% sur le territoire des 2 anciennes communes de l'ex CCFL,
- 9,45% sur le territoire des anciennes communes de l'ex CCPSG.

C – VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Sur la base des tableaux en annexes 2 et 3, le Conseil Communautaire sera invité à valider la liste des subventions et participations pour le budget général et le budget « petite enfance ».

Pour l'ensemble des budgets de Forez-Est :

- Reprise par anticipation des résultats de 2017

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote des subventions et participations

Monsieur Henri BONADA indique que les subventions aux missions locales prévues à hauteur de 37 K€ initialement passent à un peu plus de 53 K€ car la participation par habitant a été revue à la hausse (de 0.67 à 0.81 cts/habitant) lors des AG des missions locales et cela a été déjà validé par LOIRE FOREZ. Ces hausses se poursuivront en 2019, en conséquence, il propose au Conseil Communautaire d'accepter cette augmentation pour lisser et préparer les augmentations de 2019.

Monsieur Georges SUZAN indique que lui et Johann CESA, voteront favorablement l'ensemble des subventions et dotations mise à part celle concernant l'hippodrome avec le reversement des paris hippiques.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72		ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	--	--------------	---------

Pour le budget primitif 2018 « général » de Forez-Est »

- Vote des taux d'imposition 2018 selon la proposition ci-dessus

Monsieur Pierre VERICEL indique qu'il y a eu une réflexion au sein du bureau et de la commission des finances pour savoir s'il était proposé une hausse de 2% sur les 4 taxes pour contribuer au financement du THD qui représente la somme de 18M€. Il est dit que si la CCFE prenait un emprunt sur 30 ans son remboursement serait de 780 K€/an.

Monsieur Pierre VERICEL indique qu'une hausse de 2% apporterait 367 770.00 € de recettes fiscales supplémentaires en 2018 soit un peu moins de la moitié du remboursement de l'emprunt.

Monsieur Pierre VERICEL affirme que la volonté de l'exécutif est d'augmenter de 2% en 2018 et de ne plus faire de hausse jusqu'à la fin du mandat sauf évènement exceptionnel.

Monsieur Pierre VERICEL communique les taux moyens pondérés, avec une hausse de 2% en 2018 :

- TH : 10.76
- TFB : 2.42
- TFNB : 4.55
- CFE : 25.17

Il est précisé que les taux ci-dessus sont les taux de convergence mais que selon les communes les taux sont différents sur la feuille d'imposition et que cela sera le cas sur les 12 ans du lissage. Il est souligné que des ex CC ont des taux qui diminuent et que d'autres ont des taux qui augmentent pour arriver à la convergence dans 12 ans.

Monsieur Bruno COASSY indique que l'ex CCBy avait prévu un emprunt pour financer le THD sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité.

Monsieur Pierre VERICEL rappelle les montants du THD : 6.627 M€ en 2017, 8.5 M€ en 2018 et 2,75 M€ en 2019.

20h15 Johann CESA rentre dans la salle, son pouvoir à Georges SUZAN n'est plus effectif.

Monsieur le Président indique que le THD est un projet qui va toucher chaque foyer de la CCFE, c'est un service rendu à tous et que cela ne veut pas dire la gratuité. Les 2% de hausse correspondent dans l'absolu à 3 €/habitant sur 50 ans pour financer le THD. Pour le Président c'est une participation justifiée.

Monsieur Georges SUZAN demande des explications sur le THD car il circule l'idée que les prises ne seraient pas installées à l'ensemble de la population et qu'il faudrait avoir un engagement de prendre un fournisseur pour être connecté. Par ailleurs, Monsieur Georges SUZAN constate que le coût est moindre en ville où ce sont les opérateurs privés qui installent la fibre alors qu'en milieu rural c'est la puissance publique qui finance comme l'avait décidé l'ex CCBY et cela sans hausse des impôts.

Monsieur le Président rappelle que ce projet THD avait été validé par toutes les Communautés de Communes en 2013. De plus, par rapport aux questions sur les branchements, il y a la notion de pastille rouge, bleue et verte comme cela avait été évoqué à la conférence des maires pour expliciter ces notions, Monsieur le Président donne la parole à Sylvain DARDOULLIER.

Monsieur Sylvain DARDOULLIER précise le code couleur :

- Pastille rouge : pas de raccordement possible
- Pastille verte : on peut demander son raccordement individuel (jusque 2025 et cela est totalement gratuit si aucune contrainte technique n'est liée au domicile) et quand le boîtier est installé il n'y a pas d'obligation de prendre un opérateur
- Pastille bleue : on peut demander un opérateur mais ce n'est pas une obligation

Donc tout le monde pourra avoir une prise gratuitement.

20h18 Jean-Pierre TAITE quitte la salle

Monsieur Gilles DUPIN remarque qu'il a eu des informations différentes, en effet d'après un représentant du SIEL la gratuité n'existe que dans les 3 mois.

Monsieur Laurent MIOCHE signale qu'en pastille verte on a 3 mois pour installer la prise sans obligation d'avoir un fournisseur et après ce délai de 3 mois, pour prendre une prise il faut avoir un abonnement.

Monsieur Serge PERCET informe qu'au début (pastille verte) il y a un gel de commercialisation et au bout de 3 mois, là il est demandé d'avoir un fournisseur.

Monsieur le Président demande aux élus de sensibiliser leurs administrés sur la couleur des pastilles.

Monsieur Pierre VERICEL constate que le THD sera un immense progrès pour notre territoire. Pour revenir sur le THD en ville qui est gratuit, il fait remarquer que des quartiers non rentables pour les opérateurs ne sont pas reliés au THD par les opérateurs privés.

L'Assemblée passe au vote des taux d'imposition 2018.

Monsieur le Président indique qu'il a un pouvoir de Monsieur Jean-Paul BLANCHARD et que ce dernier lui a demandé de voter contre car il indique trouver injuste cette augmentation pour les populations dont le taux réel est déjà au-dessus du taux moyen voté en 2017.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 63	CONTRE : 06	ABSTENTION : 02	NPPAV :
-----------	-------------	-----------------	---------

- Vote des taux de TEOM 2018

Monsieur Pierre VERICEL propose de ne pas changer les taux en 2018 malgré le fait qu'il y aura la rénovation de la déchetterie de Chazelles-sur-Lyon et que dans le cadre du nouveau marché global de collectes des déchets qui arrivera au 1^{er} janvier 2019 celui-ci risque d'être à la hausse.

Monsieur le Président indique qu'il a un pouvoir de Monsieur Jean-Paul BLANCHARD et que ce dernier lui a demandé de voter contre car il propose de voter un taux unique à 9.45 %.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 70	CONTRE : 01	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	-------------	--------------	---------

20h35 Jean-Pierre TAITE rejoint l'Assemblée.

- Vote du budget primitif général 2018 de « Forez-Est » - section de fonctionnement

Monsieur le Président indique qu'il a un pouvoir de Monsieur Jean-Paul BLANCHARD et que ce dernier lui a demandé de voter contre le BP général 2018 car il est lié à la hausse de la fiscalité avec laquelle il n'est pas d'accord.

BUDGET GENERAL CCFE - section de fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
ART	désignation	dépenses 2017	Prévisions 2018	ART	désignation	Recettes 2017	Prévisions 2018
011	Charges caractère général	4 306 175,30	4 125 926,00	013	atténuation de charges	180 039,44	69 000,00
012	Charges de personnel	3 879 044,45	3 174 000,00	70	produits des services	873 144,08	545 700,00
014	atténuation de produits	13 307 431,66	15 210 000,00	73	impôts et taxes	26 715 581,63	24 724 638,00
65	autres charges de gestion courant	4 721 371,62	6 647 629,00	74	dotations subv participations	7 058 129,62	6 000 390,00
66	charges financières	363 463,45	700 000,00	75	autres pdts gestion courante	48 986,77	40 200,00
67	charges exceptionnelles	272 971,98	101 000,00	76	pdts financiers	62 636,18	
68	dotations aux provisions	0,00		77	produits exceptionnels	1 062 568,45	150 000,00
042	opérations d'ordre entre sections	1 606 169,69	2 000 000,00	78	reprises sur provisions	0,00	0,00
022	dépenses imprévues	0,00	1 516 215,76	042	opérations d'ordre entre sections	70 737,63	97 000,00
023	virement section d'investissement	0,00	9 570 000,00	002	résultat n-1	3 802 647,11	11 417 842,76
	TOTAL dépenses	28 456 628,15	43 044 770,76		TOTAL recettes	39 874 470,91	43 044 770,76
					résultat de fonctionnement 2017	11 417 842,76	

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE : 01	ABSTENTION : 04	NPPAV :
-----------	-------------	-----------------	---------

- Vote du budget primitif général 2018 de « Forez-Est » - section d'investissement

BUDGET GENERAL - section d'investissement									
CHAP	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CHAP	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit reporté			0,00	001	excédent reporté	8 227 541,20	8 143 916,62	1 509 117,86
020	dépenses imprévues	1 197 247,20		39 669,86	021	virement du fonctionnement	2 060 689,00	0,00	9 570 000,00
040	opérations d'ordre	535 000,00	70 737,63	80 000,00	024	pdts de cession	270 024,00	0,00	473 000,00
041	opérations patrimoniales	100 000,00	16 943,02	17 000,00	040	op d'ordre	2 000 000,00	1 606 169,69	2 000 000,00
10	dotations - FCTVA	66 706,00	66 626,62		041	op patrimoniales	100 000,00	16 943,02	
16	emprunts dettes	1 216 720,00	1 183 905,05	1 167 000,00	10	FCTVA	959 775,00	598 241,81	600 000,00
20	immobilisations incorporelles	1 005 250,00	191 178,18	543 150,00	13	Suventions	2 008 491,00	906 084,01	1 233 944,00
204	subv d'équipements (fonds concours	16 308 955,00	5 788 623,77	10 433 000,00	16	emprunts	11 288 707,00	357 185,27	4 300 000,00
21	immobilisations corporelles	4 571 125,00	1 742 513,00	2 282 242,00	204	subv d'équipement	8 776,00	63 276,16	
23	immobilisations en cours	1 770 000,00	965 649,64	1 924 000,00	23	immobilisations en cours	0,00	6 604,62	
238	avances aux budgets annexes éco		0,00	3 200 000,00					
26	titres de participation	70 000,00	69 925,00						
458101	opérations sous mandat	135 000,00	93 201,43	39 000,00	458201		52 000,00	0,00	39 000,00
	TOTAL DEPENSES	26 976 003,20	10 189 303,34	19 725 061,86		TOTAL RECETTES	26 976 003,20	11 698 421,20	19 725 061,86
						résultat d'investissement	0,00	1 509 117,86	0,00
						résultat total	0,00		0,00

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE : 01	ABSTENTION : 04	NPPAV :
-----------	-------------	-----------------	---------

III - VOTE DES 18 BUDGETS ANNEXES

- 1) **Budget annexe «Petite Enfance»** : par délibération du 8/11/2017, il a été décidé de transférer, à compter de 2018, tous les services « petite enfance » du budget principal au budget « petite enfance ».

Il est proposé au vote :

BUDGET petite enfance CCFE - section de fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
ART	désignation	dépenses 2017	Prévisions 2018	ART	désignation	Recettes 2017	Prévisions 2018
011	Charges caractère général	126 576,18	411 164,00	013	atténuation de charges	23 364,61	23 000,00
012	Charges de personnel	917 664,41	1 696 300,00	70	produits des services	202 754,37	463 900,00
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges de gestion courant	49 657,00	707 657,00	74	dotations subv participations	897 484,55	1 572 579,00
66	charges financières	12 594,95	2 700,00	74	Apport du budget principal	106 240,39	773 342,00
67	charges exceptionnelles			76	pdts financiers		
68	dotations aux provisions			77	produits exceptionnels	2 975,90	
042	opérations d'ordre entre sections	20 234,23	15 000,00	78	reprises sur provisions		
022	dépenses imprévues						
023	virement section d'investissement						
	TOTAL dépenses	1 126 726,77	2 832 821,00		TOTAL recettes	1 232 819,82	2 832 821,00
				002	résultat n-1	33 723,14	0,00
					TOTAL	139 816,19	2 832 821,00

BUDGET petite enfance CCFE - section d'investissement									
CHAP	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CHAP	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit reporté	141 602,83	141 602,83	186 700,69	001	excédent reporté			0,00
020	dépenses imprévues				1068	résultat de fonctionnement			139 816,19
040	opérations d'ordre				021	virement du fonctionnement	121 368,60		
041	opérations patrimoniales				024	pdts de cession			
10	dotations - FCTVA				040	op d'ordre	20 234,23	20 234,23	15 000,00
16	emprunts dettes	44 352,00	44 350,88	6 800,00	041	op patrimoniales			
20	immobilisations incorporelles			200 000,00	10	FCTVA	25 000,00	5 856,95	50 000,00
204	subv d'équipements (fonds concours)				13	Suventions	49 352,00	0,00	144 129,00
21	immobilisations corporelles	30 000,00	26 838,16	212 967,50	16	emprunts			257 523,00
23	immobilisations en cours				204	subv d'equipement			
	TOTAL DEPENSES	215 954,83	212 791,87	606 468,19	23	immobilisations en cours			
						TOTAL RECETTES	215 954,83	26 091,18	606 468,19
						résultat d'investissement	0,00	-186 700,69	0,00
						résultat total	0,00		0,00

Ce budget est équilibré grâce à une subvention d'équilibre (en section de fonctionnement) du budget principal de 773 342 €.

- Vote du budget primitif «petite enfance» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION : 04	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

- Vote du budget primitif «petite enfance» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION : 04	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

Monsieur Gilles DUPIN sort de la salle à 20h43

Monsieur Georges SUZAN indique qu'il s'est abstenu sur le « BP Petite Enfance » car des décisions ont été prises vis-à-vis de l'association de l'AJCM sans concertation alors qu'une étude via le cabinet BSA est en cours et que selon lui cet arbitrage est un peu rapide.

Monsieur le Président explique que l'AJCM a été créée en 2002 destinée à proposer diverses activités sur les 8 communes de l'ex CCCM : des permanences pour les jeunes, des soirées, des animations ... Tout fonctionnait bien mais depuis 2-3 ans l'activité a fortement diminué et il n'y avait plus beaucoup de projets ou d'actions. Pour 2018, il a été acté une subvention de 2 K€ et la mise à disposition d'un agent de la CCFE pour l'accueil des slovènes durant les vacances de printemps. Monsieur le Président argumente en indiquant que la question qui s'est posée « pourquoi un animateur enfance jeunesse pour 8 communes et pas pour les autres ». Monsieur le Président rappelle qu'actuellement, il y a un diagnostic et il précise que si les besoins se font sentir personne ne dit qu'il n'y aura pas d'aide pour le secteur enfance-jeunesse.

Monsieur Georges SUZAN dit ne pas vouloir polémiquer mais pourquoi avoir abandonné le partenariat avec une association qui fonctionne sachant que relancer une structure est souvent très délicat.

Monsieur Johann CESA fait remarquer qu'il est fréquent que des associations rencontrent des difficultés et que dans ce cas-là le rôle des collectivités est de les soutenir. Il fait le parallèle avec la situation du centre social de Feurs qui a connu des difficultés par le passé et qui a pu rebondir grâce à l'aide de la commune.

Monsieur Gilles DUPIN regagne la salle à 20h50

2) Budget annexe «Ordures Ménagères» ex CCBy

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit de fonctionnement n-1				002	excédent de fonctionnement n-1	305 036,99	305 036,99	275 453,11
011	Charges caractère général(élec et entretien)	480 600,00	474 907,42	500 020,00	013	Atténuation de charges	0,00	5 389,94	2 000,00
012	Charges de personnel	101 750,00	97 924,47	120 000,00	70	Red. OM (RI) + accès déchetterie + vente marchandises	950 000,00	1 013 708,62	841 000,00
65	autres charges gest courante	410 000,00	409 711,96	460 000,00	74	dot et participations (subv général)	0,00	0,00	130 000,00
66	charges financières	5 400,00	5 390,39	5 000,00	75	autres pdts gestion courante	70 000,00	67 096,57	65 000,00
67	charges exceptionnelles	58 000,00	1 429,75	58 000,00	77	pdts exceptionnels (Civens)	0,00	7,34	100,00
68	Provisions	20 000,00	20 000,00	20 000,00	7815	reprise sur provision	54 000,00	0,00	74 000,00
022	Dépenses imprévues	1 863,99	0,00	388,11					
	TOTAL Dépenses réelles	1 077 613,99	1 009 363,99	1 163 408,11		TOTAL Recettes réelles	1 379 036,99	1 391 239,46	1 387 553,11
023	Virement à la section d'investissement	195 000,00	0,00	111 500,00	042	Amortissement des subventions	7 355,00	7 355,00	7 355,00
042	Opérations d'ordre entre sections	113 778,00	113 777,36	120 000,00		TOTAL Recettes d'ordre	7 355,00	7 355,00	7 355,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	308 778,00	113 777,36	231 500,00		TOTAL Recettes	1 386 391,99	1 398 594,46	1 394 908,11
	TOTAL dépenses	1 386 391,99	1 123 141,35	1 394 908,11		résultat de fonctionnement	0,00	275 453,11	0,00
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit reporté	0,00			002	excédent reporté	212 906,67	212 906,67	201 362,55
16	remboursement capital dette	29 000,00	28 925,45	30 000,00	13	Subventions d'investissement			
20	Immobilisations incorporelles (frais études, insertion ...)	1 500,00	0,00	21 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	235 000,00	0,00	362 992,45
21	Immobilisations corporelles (hors opérations) (achats bacs, PAV)	50 000,00	0,00	10 000,00	20	Immobilisations incorporelles			
23	Immobilisations en cours (extension + mise aux normes déchetterie)	795 000,00	95 648,16	727 500,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, Affectation résultat)	130 000,00	6 607,13	0,00
020	Dépenses imprévues	3 829,67	0,00	0,00		TOTAL Recettes réelles	577 906,67	219 513,80	564 355,00
	TOTAL Dépenses réelles	879 329,67	124 573,61	788 500,00	021	Virement de la section d'investissement	195 000,00	0,00	111 500,00
040	Amortissement des subventions	7 355,00	7 355,00	7 355,00	040	Dotations aux amortissements	113 778,00	113 777,36	120 000,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	7 355,00	7 355,00	7 355,00		TOTAL Recettes d'ordre	308 778,00	113 777,36	231 500,00
	TOTAL DEPENSES	886 684,67	131 928,61	795 855,00		TOTAL RECETTES	886 684,67	333 291,16	795 855,00
						résultat d'investissement	0,00	201 362,55	0,00
						résultat total	0,00	476 815,66	0,00

- Vote du budget primitif «BY OM» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «BY OM» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

3) Budget annexe «Ordures Ménagères» ex CCCM

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit de fonctionnement n-1				002	excédent de fonctionnement n-1	302 754,00	302 754,04	318 671,31
011	Charges caractère général(élec et entretien)	686 750,00	638 366,47	739 900,00	013	Atténuation de charges			
012	Charges de personnel				70	Red. OM	629 800,00	659 399,64	630 000,00
65	autres charges gest courante	11 000,00	10 343,54	11 000,00	74	dot et participations (subv général)	55 000,00	26 233,35	62 000,00
66	charges financières				75	autres pdts gestion courante	1 200,00	265,91	1 000,00
67	charges exceptionnelles	11 000,00	5 607,25	10 000,00	77	pdts exceptionnels (Civens)	1 000,00	705,59	1 000,00
68	Provisions	25 000,00	13 234,00	15 000,00	7815	Titre d'ordre mixte	16 816,00	16 816,00	13 234,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	7 500,00					
	TOTAL Dépenses réelles	733 750,00	667 551,26	783 400,00		TOTAL Recettes réelles	1 006 570,00	1 006 174,53	1 025 905,31
023	Virement à la section d'investissement	252 840,00	0,00	222 525,31	042	Amortissement des subventions	4 520,00	4 517,34	4 520,00
042	Opérations d'ordre entre sections	24 500,00	24 469,30	24 500,00		TOTAL Recettes d'ordre	4 520,00	4 517,34	4 520,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	277 340,00	24 469,30	247 025,31		TOTAL Recettes	1 011 090,00	1 010 691,87	1 030 425,31
	TOTAL dépenses	1 011 090,00	692 020,56	1 030 425,31		résultat de fonctionnement	0,00	318 671,31	0,00
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit reporté	0,00			002	excédent reporté	158 533,00	158 533,00	177 782,75
16	remboursement capital dette				13	Subventions d'investissement			
20	Immobilisations incorporelles (frais études, insertion ...)	0,00	840,00	36 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées			
21	Immobilisations corporelles	439 353,00	0,00	264 290,06	20	Immobilisations incorporelles			
23	Immobilisations en cours (mise aux normes déchetterie)	0,00	0,00	120 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, Affectation résultat)	8 000,00	137,79	0,00
020	Dépenses imprévues					TOTAL Recettes réelles	166 533,00	158 670,79	177 782,75
	TOTAL Dépenses réelles	439 353,00	840,00	420 290,06	021	Virement de la section de fonctionnement	252 840,00	0,00	222 525,31
040	Amortissement des subventions	4 520,00	4 517,34	4 518,00	040	Dotations aux amortissements	24 500,00	24 469,30	24 500,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	4 520,00	4 517,34	4 518,00		TOTAL Recettes d'ordre	277 340,00	24 469,30	247 025,31
	TOTAL DEPENSES	443 873,00	5 357,34	424 808,06		TOTAL RECETTES	443 873,00	183 140,09	424 808,06
						résultat d'investissement	0,00	177 782,75	0,00
						résultat total	0,00	496 454,06	0,00

- Vote du budget primitif «CM OM» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «CM OM» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4) Budget annexe «Ordures Ménagères» ex CCFF

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit de fonctionnement n-1				002	excédent de fonctionnement n-1	356 690,72	356 690,72	256 710,86
011	Charges caractère général	1 644 800,00	1 528 328,91	1 679 967,86	013	Atténuation de charges	25 000,00	10 163,67	2 000,00
012	Charges de personnel	240 000,00	226 784,87	180 000,00	70	Red. OM	1 547 000,00	1 701 106,42	1 571 000,00
65	autres charges gest courante	30 000,00	22 847,44	32 000,00	74	dot et participations (subv général)	108 500,00	6 103,78	115 000,00
66	charges financières			0,00	75	autres ppts gestion courante	0,00	1,07	5,00
67	charges exceptionnelles	12 000,00	5 598,25	12 000,00	77	ppts exceptionnels	0,00	2 284,76	200,00
68	Provisions	45 000,00	38 662,00	40 000,00	7815	Titre d'ordre mixte	40 000,00	42 214,00	38 662,00
022	Dépenses imprévues	65 780,72	0,00	0,00					
	TOTAL Dépenses réelles	2 037 580,72	1 822 221,47	1 943 967,86		TOTAL Recettes réelles	2 077 190,72	2 118 564,42	1 983 577,86
023	Virement à la section d'investissement				042	Amortissement des subventions	6 100,00	6 075,12	6 100,00
042	Opérations d'ordre entre sections	45 710,00	45 707,21	45 710,00		TOTAL Recettes d'ordre	6 100,00	6 075,12	6 100,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	45 710,00	45 707,21	45 710,00		TOTAL Recettes	2 083 290,72	2 124 639,54	1 989 677,86
	TOTAL dépenses	2 083 290,72	1 867 928,68	1 989 677,86		résultat de fonctionnement	0,00	256 710,86	0,00
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit reporté				002	excédent reporté	90 824,75	90 824,75	78 788,49
16	remboursement capital dette				13	Subventions d'investissement			
20	Immobilisations incorporelles (frais études, insertion ...)			21 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	209 901,51
21	Immobilisations corporelles	130 434,75	51 668,35	284 000,00	20	Immobilisations incorporelles			
23	Immobilisations en cours (mise aux normes déchetterie)			23 300,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, Affectation résultat)			
020	Dépenses imprévues					TOTAL Recettes réelles	90 824,75	90 824,75	288 690,00
	TOTAL Dépenses réelles	130 434,75	51 668,35	328 300,00	021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Amortissement des subventions	6 100,00	6 075,12	6 100,00	040	Dotation aux amortissements	45 710,00	45 707,21	45 710,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	6 100,00	6 075,12	6 100,00		TOTAL Recettes d'ordre	45 710,00	45 707,21	45 710,00
	TOTAL DEPENSES	136 534,75	57 743,47	334 400,00		TOTAL RECETTES	136 534,75	136 531,96	334 400,00
						résultat d'investissement	0,00	78 788,49	0,00
						résultat total	0,00	335 499,35	0,00

- Vote du budget primitif «FF OM» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «FF OM» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

5) Budget annexe «Ateliers Partagés» ex CCBY

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit de fonctionnement n-1				002	excédent de fonctionnement n-1	33 172,68	33 172,68	54 966,05
011	Charges caractère général(élec et entretien)	27 800,00	8 727,85	58 499,05	013	Atténuation de charges	0,00		
012	Charges de personnel	0,00	0,00		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 200,00	1 640,35	2 000,00
6541	autres charges gest courante	1 300,00		1 500,00	73	Impôts et taxes	500,00		
66	charges financières ICNE	25 700,00	25 688,69	24 000,00 4 000,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00		
67	charges exceptionnelles non valeurs	1 000,00		13 000,00	75	Autres produits de gestion courante (loyers)	20 500,00	28 536,56	20 000,00
68	Provisions				77	Produits exceptionnels (cessions immob.)	0,00		
022	Dépenses imprévues	1 605,68		2 000,00					
	TOTAL Dépenses réelles	57 405,68	34 416,54	102 999,05		TOTAL Recettes réelles	56 372,68	63 349,59	76 966,05
023	Virement à la section d'investissement	25 000,00		0,00	042	Amortissement des subventions	76 009,00	76 009,00	76 009,00
042	Opérations d'ordre entre sections	49 976,00	49 976,00	49 976,00		TOTAL Recettes d'ordre	76 009,00	76 009,00	76 009,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	74 976,00	49 976,00	49 976,00		TOTAL Recettes	132 381,68	139 358,59	152 975,05
	TOTAL dépenses	132 381,68	84 392,54	152 975,05		résultat de fonctionnement	0,00	54 966,05	0,00
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit reporté	0,00	0,00	0,00	001	excédent reporté	119 724,42	119 724,42	44 330,94
16	remboursement capital dette	46 660,48	46 660,48	48 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisation incorporelles	0,00	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements	0,00	0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, Affectation résultat)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations) (travaux)	3 000,00	2 700,00	18 297,94	024	Produits des cessions (Cladet)	0,00	0,00	48 000,00
23	Immobilisations en cours (travaux éventuels pôle tertiaire pour extension bureaux CCFE)	67 000,00				TOTAL Recettes réelles	119 724,42	119 724,42	92 330,94
020	Dépenses imprévues	2 030,94			021	Virement de la section d'investissement	25 000,00		
	TOTAL Dépenses réelles	118 691,42	49 360,48	66 297,94	040	Dotation aux amortissements, plus ou moins	49 976,00	49 976,00	49 976,00
040	Amortissement des subventions	76 009,00	76 009,00	76 009,00		TOTAL Recettes d'ordre	74 976,00	49 976,00	49 976,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	76 009,00	76 009,00	76 009,00		TOTAL RECETTES	194 700,42	169 700,42	142 306,94
	TOTAL DEPENSES	194 700,42	125 369,48	142 306,94		résultat d'investissement	0,00	44 330,94	0,00
						résultat total	0,00	99 296,99	0,00

- Vote du budget primitif «BY Ateliers Partagés» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «BY Ateliers Partagés» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

6) Budget annexe « Assainissement » – ex CCFF

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
ART	désignation	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
002	Déficit n-1	0,00	0,00	0,00	0,00	002	excédent n-1	28 173,98	32 772,98	32 772,98	10 842,86
	chapitre 011	0,00	5 000,00	303,67	5 042,86		chapitre 70	5 316,00	5 800,00	6 728,00	12 200,00
6061	frs non stockable (eau)					70611	redevance d'assainissement	5 316,00	5 800,00	6 728,00	6 700,00
61521	entretien station		5 000,00	303,67	5 042,86	70613	PFAC				5 500,00
618	autres frais divers					747	Chapitre 74 subventions d'exploitations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Chapitre 012	0,00	0,00	0,00	0,00		chapitre 75	0,00	0,00	0,17	0,00
6218	autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	758	pdts divers			0,17	
	chapitre 65	0,00	3 377,00	0,00	2 000,00		chapitre 77	0,00	0,00	0,00	0,00
658	autres charges gestion courante		3 377,00		2 000,00	778	remboursement Civens				
	Chapitre 66	0,00	29 395,98	27 829,62	15 000,00						
66111	charges d'intérêt	15 319,48	14 395,98	14 395,20	14 000,00						
66112	ICNE	-15 319,48	15 000,00	13 434,42	1 000,00						
	Chapitre 67	717,00	0,00	0,00	0,00						
673	titres annulés sur ex antérieur	717,00									
	chapitre 014	0,00	800,00	525,00	1 000,00						
706129	autres impôts locaux (ag de l'eau)		800,00	525,00	1 000,00						
	Chapitre 68	0,00	0,00	0,00	0,00						
6811	dotation aux amortissements										
	TOTAL	717,00	38 572,98	28 658,29	23 042,86		TOTAL	33 489,98	38 572,98	39 501,15	23 042,86
							résultat de fonctionnement	32 772,98	0,00	10 842,86	0,00

INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
ART	désignation	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit d'inv reporté					001	excédent d'investissement reporté	109 597,74	86 198,39	86 198,39	61 874,76
	chapitre 16	23 399,35	24 323,63	24 323,63	26 000,00		chapitre 16	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	emprunts en euro	23 399,35	24 323,63	24 323,63	26 000,00	1641	emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00
	STATION d'EPURATION LES PLACES	0,00	61 874,76	0,00	35 874,76						
213	construction station		61 874,76		35 874,76						
						28183	amortissements				
	TOTAL	23 399,35	86 198,39	24 323,63	61 874,76		TOTAL	109 597,74	86 198,39	86 198,39	61 874,76
							résultat d'investissement	86 198,39	0,00	61 874,76	0,00
							résultat total	118 971,37	0,00	72 717,62	0,00

- Vote du budget primitif «FF Assainissement» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «FF Assainissement» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Monsieur Bruno COASSY indique juste vouloir un complément d'information suite au compte-rendu du bureau communautaire et dément un sous-entendu dans sa demande.

Monsieur Jean-Pierre TAITE dit qu'il n'est pas dupe sur la question d'autant plus que tout le monde connaît son lien de parenté avec Monsieur René BAYLE.

Monsieur Georges SUZAN souligne qu'il n'y avait pas de suspicion mais une demande d'explications complémentaires.

- Vote du budget primitif «FF Zones économiques» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

- Vote du budget primitif «FF Zones économiques» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

8) Budget annexe «SPANC» - ex CCCM

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
002	Déficit n-1	0,00	0,00	0,00	002	excédent n-1	17 705,00	17 704,78	8 998,10
	chapitre 011	31 000,00	18 849,00	26 398,10		chapitre 70	28 000,00	10 017,80	19 000,00
611	sous traitance	1 000,00	0,00	1 398,10	7062	redevance d'assainissement	28 000,00	10 017,80	19 000,00
617	études	30 000,00	18 849,00	25 000,00	70613	PFAC			
	Chapitre 012	0,00	0,00	0,00		chapitre 75	0,00	0,00	0,00
6218	autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	758	pdts divers			
	chapitre 65	1 100,00	0,70	1 100,00		chapitre 77	0,00	125,00	0,00
6541	créances en non valeurs	1 000,00	0,00	1 000,00	778	pdts exceptionnels	0,00	125,00	
658	charges diverses	100,00	0,70	100,00					
	Chapitre 67	0,00	0,00	500,00					
673	titres annulés sur ex antérieur			500,00					
	chapitre 023	13 105,00	0,00	0,00					
023	virement à l'investissement	13 105,00							
	Chapitre 68	500,00	0,00	0,00					
6817	dotation aux amortissements	500,00							
	TOTAL	45 705,00	18 849,70	27 998,10		TOTAL	45 705,00	27 847,58	27 998,10
						résultat de fonctionnement	0,00	8 997,88	0,00
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit d'inv reporté	45 653,00	45 653,39		001	excédent d'investissement reporté			18 654,34
21	travaux			18 654,34	021	virement de la section d'investissement	13 105,00	0,00	
						chapitre 16	18 653,00	18 653,39	0,00
					1068	autres réserves	18 653,00	18 653,39	0,00
458101	agence de l'eau	272 000,00	27 166,30	213 075,00	458201	subv réhabilitation	285 895,00	72 820,25	213 075,00
					28183	amortissements			
	TOTAL	317 653,00	72 819,69	231 729,34		TOTAL	317 653,00	91 473,64	231 729,34
						résultat d'investissement	0,00	18 653,95	0,00
						résultat total	0,00	18 653,95	0,00

- Vote du budget primitif «CM SPANC» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «CM SPANC» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

9) Budget annexe «lotissement Croix Rampeau» ex CCCM

Depenses de Fonctionnement					Recettes de Fonctionnement				
ART		BP2017	CA 2017	BP 2018	art		BP2017	CA 2017	BP 2018
	Achat terrain	0,00		0,00	002/				88 710,40
6045	études prestations de services	5 300,00		0,00					
	Travaux	0,00		0,00					
63513	taxe foncière, impôts locaux	1 000,00	980,00	0,00	7015	vente de terrains	120 000,00	0,00	155 000,00
	arrondi tva	10,00		10,00	74751	avance budget principal	78 336,00		
66111	frais financiers	12 500,00	12 082,82	11 500,00	758	produits divers	10,00	1,00	
66112	ICNE			2 500,00					
6236	Communication	5 000,00		5 000,00	7472	Subvention région via CDDRA	88 000,00	88 711,00	
	total depenses reelles	23 810,00	13 062,82	19 010,00		total recettes reelles	286 346,00	88 712,00	155 000,00
71355	Opérations d'ordre stock initial	1 184 045,00	1 184 044,16	1 197 105,38	042/7135	Opérations d'ordre stock final	1 207 855,00	1 197 105,38	1 127 404,98
	stock vendu	286 346,00		155 000,00					
608	transferts de charges intérêts	12 500,00	12 082,22	14 000,00	043/796	transferts de charges intérêts	12 500,00	12 082,22	14 000,00
	TOTAL	1 506 701,00	1 209 189,20	1 385 115,38			1 506 701,00	1 297 899,60	1 385 115,38
								88 710,40	0,00
Depenses d'investissement					Recettes d'investissement				
16	capital emprunt	105 000,00	103 283,10	104 000,00	168751	avance CCFE	112 886,00		266 065,10
040/	Opérations d'ordre stock final	1 207 855,00	1 197 105,38	1 127 404,98	040/355	stock vendu	286 346,00		155 000,00
1	déficit d'investissement n-1	270 422,00	270 421,18	386 765,50		Opérations d'ordre stock initial	1 184 045,00	1 184 044,16	1 197 105,38
	TOTAL	1 583 277,00	1 570 809,66	1 618 170,48			1 583 277,00	1 184 044,16	1 618 170,48
					résultat			-386 765,50	0,00

Ce budget est équilibré grâce à une avance (en section d'investissement) du budget principal de 266 065.10€.

- Vote du budget primitif «CM Croix Rampeau» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «CM Croix Rampeau» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

10) Budget annexe «Zones d'activités» ex CCCM

Depenses de Fonctionnement					Recettes de Fonctionnement				
ART		BP 2017	CA 2017	BP 2018			BP 2017	CA 2017	BP 2018
					2	excédent	250 000,00	250 000,00	162 258,05
011/605	ZA du Roule	60 000,00	80 868,75	36 460,00	7015	ZA du Roule	50 000,00	2 113,34	55 000,00
011/605	ZA de Lestra	65 000,00	14 889,93	50 000,00	7015	ZA de Lestra	45 000,00	15 000,00	0,00
011/605	ZA du Crozet	2 500,00	900,00	0,00	7015	ZA du Crozet	5 000,00	0,00	5 000,00
011/605	ZA de Cottance	5 000,00	0,00	6 640,00	7015	ZA de Cottance	30 000,00	0,00	30 000,00
011/605	ZA de ligout	50 000,00	1 040,67	30 000,00	7015	ZA de ligout	0,00	0,00	0,00
65/658	charges diverses			10,00					
043/6611	intérêts de la dette		7 155,94	10 500,00					
	SOUS total depenses reelles	182 500,00	104 855,29	133 610,00		Sous total	380 000,00	267 113,34	252 258,05
71355/042	Opérations d'ordre entre section	990 895,00		990 891,71	042/7133	Opérations d'ordre entre section	793 395,00		1 212 243,66
7133	constatation des recettes	7 400,00		90 000,00	043/796	transfert charges	7 400,00		10 500,00
608/043	transfert intérêt emprunt			10 500,00					
	SOUS total dépenses d'ordre	998 295,00		1 091 391,71					
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 180 795,00	104 855,29	1 225 001,71		TOTAL FONCTIONNEMENT	1 180 795,00	267 113,34	1 475 001,71
								162 258,05	250 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					Recettes d'investissement				
1641/16	ZA du Roule (EMPRUNT)	24 000,00	23 784,77	24 800,00	168751	avance budget principal	467 431,00	0,00	587 224,29
	ZA de Lestra	0,00			16	emprunt			250 000,00
	ZA du Crozet	0,00							
	ZA de Cottance (emprunt)	16 000,00	15 856,52	16 500,00					
	Sous total depenses reelles	40 000,00	39 641,29	41 300,00		sous total	0,00	0,00	837 224,29
3555/040	Opérations d'ordre entre section	793 395,00		1 212 243,66	040/3555	Opérations d'ordre entre section	990 895,00		990 891,71
	Déficit d'investissement	624 931,00	624 931,05	664 572,34	040/3555	constatation vente	-	-	90 000,00
	SOUS total dépenses d'ordre	1 418 326,00	624 931,05	1 876 816,00		sous total ordre	990 895,00	0,00	1 080 891,71
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 458 326,00	664 572,34	1 918 116,00		TOTAL INVESTISSEMENT	1 458 326,00	0,00	1 918 116,00

Ce budget est en suréquilibre en section de fonctionnement (dû aux opérations d'ordre). Il est prévu un emprunt d'équilibre en investissement de la même somme. Une avance (en section d'investissement) du budget principal de 587 224,29 € est inscrite.

- Vote du budget primitif «CM ZA» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «CM ZA» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

11) Budget annexe «FADEL» ex CCCM

Budget FADEL CCCM - FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
		BP 2017	CA 2017	BP 2018
service	Dépenses non affectées	5 000,00	4 710,56	5 500,00
service	ateliers partagés	15 600,00	9 348,05	17 500,00
service	bâti duffey	3 300,00	1 711,06	2 000,00
service	Site Noveltis	38 000,00	37 395,43	34 000,00
service	Site ex-Jaubert Gayet	19 000,00	20 874,68	24 200,00
Service	NOTIN	8 000,00	11 939,50	12 200,00
6817	Dotation aux provisions	1 600,00	0,00	4 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	90 500,00	85 979,28	99 400,00
023	virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
675	opération d'ordre cession		806 797,86	
6811	Dotation aux amortissements	76 620,00	69 331,61	60 000,00
	TOTAL DEPENSES	167 120,00	962 108,75	159 400,00
RECETTES				
		BP 2017	CA 2017	BP 2018
002	excédent reporté	0,00	54 791,95	0,00
Service	Recettes non affectées	4 900,00	146 276,44	4 400,00
Service	total ateliers partagés	14 200,00	289 670,79	2 700,00
Service	total duffey (muselle et denis)	17 000,00	14 290,76	15 000,00
Service	total site NOVELTIS	0,00	0,00	0,00
Service	total site Jaubert	33 020,00	6 857,84	6 300,00
Service	notin	50 000,00	41 978,28	
74751	Subventions exceptionnelles du budget principal	0,00	0,00	91 000,00
7817	reprise sur provisions 2014	1 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	120 120,00	553 866,06	119 400,00
776	différences réalisées reprises au résultat		386 247,53	
777	quote part des subventions d'investissement transféré au compte de résultat	47 000,00	46 903,40	40 000,00
	TOTAL recettes	167 120,00	987 016,99	159 400,00
			24 908,24	

Ce budget est équilibré grâce à une subvention d'équilibre (en section de fonctionnement) du budget principal de 91 000 €.

Budget FADELS CCCM - INVESTISSEMENT

DEPENSES				
		BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	solde d'exécution d'investissement reporté	85 083,00	85 082,45	26 527,92
1641	Capitaux à régler opérations non affectées	19 900,00	19 765,00	21 000,00
	Sous total Opération Ateliers Partagés	222 000,00	221 392,40	38 600,00
	Sous total Opération Noveltis	91 300,00	91 169,09	96 000,00
	Sous-Total Opération Jaubert Gayet	202 700,00	47 602,48	154 000,00
	Sous-total Opération CSCI Devaux Baray	0,00	0,00	0,00
	Opération Duffey		82 350,53	10 000,00
	Sous-Total Pôle de santé	0,00	0,00	0,00
	Sous-total Tardy	0,00	0,00	0,00
	sous total opération Notin	0,00	0,00	52 780,32
	TOTAL DEPENSES	608 400,00	547 361,95	398 908,24
192	plus ou moins value cessions		386 247,53	
139		47 000,00	46 903,40	40 000,00
	total des depenses	740 483,00	980 512,88	438 908,24

RECETTES				
		BP 2017	CA 2017	BP 2018
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	54 792,00	0,00	24 908,24
021	virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00
1641	emprunt	3 191,00		0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00		0,00
024	produits de cessions	535 380,00	0,00	155 000,00
2764	créances sur des particuliers	70 500,00	77 855,49	92 000,00
2031	titre de recettes pôle de santé	0,00		0,00
2318	titre de recettes pôle de santé	0,00		0,00
1318	autres subventions	0,00	0,00	107 000,00
	TOTAL recettes	609 071,00		354 000,00
040	opérations d'ordre cessions		806 797,86	
28	Amortissement des immobilisations	76 620,00	69 331,61	60 000,00
	total des recettes	740 483,00	953 984,96	438 908,24

-26 527,92

0,00

- Vote du budget primitif «CM FADEL» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «CM FADEL» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

12) Budget annexe «ZA de Bellegarde – les Vorzines» ex CCPSG

DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP - DM 2017	CA 2017	BP 2018	art	ZA OU MOTIF	BP - DM 2017	CA 2017	BP 2018
	CHAPITRE 011	611 500,00	48 441,00	605 810,00		CHAPITRE 70	0,00	0,00	200 000,00
6015	Terrains à aménager	43 000,00	43 000,00						
6045	achat études prestations	15 000,00	3 335,00	10 000,00	7015	vente de terrains			200 000,00
605	travaux	550 000,00	0,00	554 000,00					
6226	honoraires	0,00	1 800,00						
6227	contentieux			40 800,00					
63512	taxes foncières	3 500,00	306,00	1 000,00					
658				10,00					
	TOTAL opérations réelles	611 500,00	48 441,00	605 810,00		TOTAL opérations réelles	0,00	0,00	200 000,00
	1 résultat n-1			1 800,00					
7133/011	opérations d'ordre			46 641,00	042/71355	op ordre	611 500,00	46 641,00	652 451,00
7133/042	opérations d'ordre			198 200,00	043/796				
	TOTAL opérations d'ordre		0,00	246 641,00		TOTAL opération d'ordre	611 500,00	46 641,00	652 451,00
	TOTAL GENERAL	611 500,00	48 441,00	852 451,00		TOTAL GENERAL	611 500,00	46 641,00	852 451,00
						resultat	0,00	-1 800,00	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP - DM 2017	CA 2017	BP 2018 souhaité	art	ZA OU MOTIF	BP - DM 2017	CA 2017	BP 2018 souhaité
001	résultat n-1			46 641,00					
					16	avance CCFE	611 500,00	0,00	454 251,00
	TOTAL opérations réelles	0,00	0,00	46 641,00		TOTAL opérations réelles	611 500,00	0,00	454 251,00
040/335	Op d'ordre	611 500,00	46 641,00	652 451,00	040/335				244 841,00
	TOTAL opérations d'ordre	611 500,00	46 641,00	652 451,00		TOTAL opération d'ordre	0,00	0,00	244 841,00
	TOTAL GENERAL	611 500,00	46 641,00	699 092,00		TOTAL GENERAL	611 500,00	0,00	699 092,00
						resultat		-46 641,00	0,00

Ce budget est équilibré grâce à une avance (en section d'investissement) du budget principal de 454 251€.

Monsieur Michel CHAMBONNET indique qu'il s'abstiendra sur tous les budgets économiques concernant l'ex CCPSG car la commune de RIVAS a été systématiquement exclue dans les projets des zones économiques sur cet ex territoire.

- Vote du budget primitif «PSG ZA Bellegarde» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

- Vote du budget primitif «PSG ZA Bellegarde» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

13) Budget annexe «ZA de Veauche- les loges» ex CCPSG

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP - DM 2017	CA 2017	BP 2018	art	ZA OU MOTIF	BP - DM 2017	CA 2017	BP 2018
	CHAPITRE 011	828 000,00	773,50	826 010,00		CHAPITRE 70	0,00	0,00	0,00
6015	Terrains à aménager								
6045	achat études prestations	25 000,00	773,50	25 000,00	7015	vente de terrains	0,00		0,00
605	travaux	800 000,00		800 000,00					
6226	honoraires					CHAPITRE 75		0,30	
63512	taxes foncières	3 000,00		1 000,00	758	Pdts de gestion courante	0,00	0,30	
658	arrondis den TVA			10,00					
	TOTAL opérations réelles	828 000,00	773,50	826 010,00		TOTAL opérations réelles	0,00	0,30	0,00
1	résultat n-1								
011/7133	opérations d'ordre			773,20	042/71355	op ordre	828 000,00	773,20	826 783,20
023/	TOTAL opérations d'ordre		0,00	773,20		TOTAL opération d'ordre	828 000,00	773,20	826 783,20
	TOTAL GENERAL	828 000,00	773,50	826 783,20		TOTAL GENERAL	828 000,00	773,50	826 783,20
						resultat	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP - DM 2017	CA 2017	BP 2018 souhaité	art	ZA OU MOTIF	BP - DM 2017	CA 2017	BP 2018 souhaité
001	résultat n-1			773,20					
	TOTAL opérations réelles	0,00	0,00	773,20	16	avance CCFE	828 000,00	0,00	826 783,20
040/3351	Op d'ordre	828 000,00	773,20	826 783,20	040/3551				773,20
	TOTAL opérations d'ordre	828 000,00	773,20	826 783,20		TOTAL opération d'ordre	0,00	0,00	773,20
	TOTAL GENERAL	828 000,00	773,20	827 556,40		TOTAL GENERAL	828 000,00	0,00	827 556,40
						resultat		-773,20	0,00

Ce budget est équilibré grâce à une avance (en section d'investissement) du budget principal de 826 783.20€.

- Vote du budget primitif «PSG ZA Veauche» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

- Vote du budget primitif «PSG ZA Veauche» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

14) Budget annexe «Résidence d'entreprise» ex CCFL

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit de fonctionnement n-1				002	excédent de fonctionnement n-1	9 908,85	9 908,85	11 869,64
011	Charges caractère général	41 230,15	24 557,57	33 405,64		Chapitre 70	0,00	6 753,64	7 000,00
60611	eau assainissement	300,00	250,37	300,00	70871	subv collectivité de rattachement		6 753,64	7 000,00
60612	élec	6 000,00	1 139,23	200,00		chapitre 74	0,00	0,00	14 636,00
60621	combustibles		3 686,48	4 000,00	74751	versement du budget général			14 636,00
60623	alimentation	150,00	367,50	300,00					
60631	frs d'entretien	100,00	6,02	100,00					
62632	frs petit équipement	200,00	213,72	200,00					
6064	frs administratives	500,00	96,46	100,00					
6068	autres frs	200,00		200,00					
611	contrat prestations service								
61522	ent et réparations	9 660,15	394,51	6 385,64					
61558	autres biens mobiliers	500,00	41,25	500,00					
6156	maintenance	1 900,00	1 082,92	1 500,00					
6161	assurances	720,00	605,70	700,00	75	Chapitre 75	36 000,00	39 347,78	39 000,00
6182	doc générale		305,58	320,00	752	Loyers	22 000,00	26 709,72	27 000,00
6232	fêtes cérémonies	4 000,00	25,80		758	pts divers de gestion	14 000,00	12 638,06	12 000,00
6262	télécommunications	3 000,00	2 742,09	4 500,00	77	Chapitre 77	16 636,00	16 636,00	16 636,00
6251	voyages déplacements				775	Produits des cessions d'immo Montalier			
6283	nettoyage	6 000,00	5 639,94	6 000,00	778	pts exceptionnels			
62871	remb fluides au budget général				777	quote part	16 636,00	16 636,00	16 636,00
63512	taxes foncières	6 000,00	6 005,00	6 100,00					
63513	autres impôts locaux	2 000,00	1 955,00	2 000,00					
	Chapitre 65	100,00	0,00	100,00		Chapitre 78	0,00	0,00	0,00
658	charges de gestion courante	100,00		100,00	7817	reprise provision			
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00					
66111	intérêts								
66112	ICNE								
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00					
673	titres annulés								
678	autres charges exceptionnelles								
68	dotations aux amortissements	21 214,70	20 979,20	21 000,00					
6811	amortissements	21 214,70	20 979,20	21 000,00					
042	opération d'ordre	0,00	0,00	0,00					
675	valeurs comptables immob								
6811	dot amortissements								
023	virement à l'investissement			34 636,00					
	TOTAL dépenses	62 544,85	45 536,77	89 141,64		TOTAL Recettes	62 544,85	72 646,27	89 141,64
						résultat de fonctionnement	0,00	27 109,50	0,00
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	ca 2017	BP 2018
001	déficit reporté	19 970,39	19 970,39	15 239,86	002	excédent reporté			
					021	virement du fonctionnement			34 636,00
16	remboursement capital dette	1 000,00	0,00	1 000,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			15 239,86
1641	emprunts								
165	dépôts et cautionnements	1 000,00		1 000,00	1641	emprunt	15 391,69		
					165	Dépôt et cautionnement	1 000,00	387,33	1 000,00
21	immobilisations corporelles			39 000,00	024	produits de cessions			
	travaux pour annexe CCFL			39 000,00					
040	Dotations aux amortissements	16 636,00	16 636,00	16 636,00	040	op d'ordre	21 214,70	20 979,20	21 000,00
	TOTAL DEPENSES	37 606,39	36 606,39	71 875,86		TOTAL RECETTES	37 606,39	21 366,53	71 875,86
						résultat d'investissement	0,00	-15 239,86	0,00
						résultat total	0,00	11 869,64	0,00

Ce budget est équilibré grâce à une subvention d'équilibre (en section de fonctionnement) du budget principal de 14 636 €.

- Vote du budget primitif «FL Résidence d'entreprises» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «FL Résidence d'entreprises» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

15) Budget annexe «Immobilier d'entreprise» ex CCFL

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit de fonctionnement n-1			5 674,66	002	excédent de fonctionnement n-1	42 035,63	42 035,63	
011	Charges caractère général	43 960,63	38 701,91	35 400,00					
60611	eau assainissement	1 200,00	798,43						
60612	élec	12 585,63	3 377,76						
60621	combustibles	2 000,00	6 516,92						
60632	frs petit équipement		1 148,30	1 500,00	74751	versement du budget général	0,00	0,00	20 024,66
611	contrat prestations service		975,00	1 000,00					
61522	ent et réparations	1 300,00	727,51	1 000,00					
61558	autres biens mobiliers		469,88	500,00					
6156	maintenance	5 100,00	690,00	2 000,00					
6161	assurances	775,00	600,37	1 000,00	75	Chapitre 75	61 730,00	56 859,79	63 000,00
6226	honoraires	5 000,00	12 421,80	5 000,00	752	Loyers	39 810,00	37 184,79	56 000,00
6227	frais d'actes et contentieux	6 000,00	1 393,65	2 000,00	758	pdts divers de gestion	21 920,00	19 675,00	7 000,00
6238	divers		621,00	1 000,00					
6251	voyages déplacements		90,00	100,00	77	Chapitre 77	34 771,00	129 208,68	0,00
6283	nettoyage	1 300,00	339,29	1 300,00	775	Produits des cessions d'Immo Montalier		127 383,68	
62871	remb fluides au budget général			12 000,00	7788	pdts exceptionnels	34 771,00	1 825,00	
63512	taxes foncières	6 500,00	6 418,00	5 000,00					
63513	autres impôts locaux	2 200,00	2 114,00	2 000,00					
	Chapitre 65		0,00	0,00		Chapitre 78	0,00	0,00	48 000,00
6541	non valeurs			0,00	7817	reprise provision			48 000,00
66	Charges financières	6 126,00	2 164,25	2 500,00					
66111	intérêts	6 284,00	903,45	1 500,00					
661121	ICNE	-158,00	1 260,80	1 000,00					
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	2 078,92	48 000,00					
673	titres annulés	25 000,00		48 000,00					
678	autres charges exceptionnelles		2 078,92						
68	dotations aux amortissements	24 000,00	24 000,00	0,00					
6817	dotations aux provisions	24 000,00	24 000,00						
042	opération d'ordre	62 458,00	356 171,67	62 458,00	042	op d'ordre	23 008,00	189 337,99	23 008,00
675	valeurs comptables immob	0,00	293 713,67						
6811	dot amortissements	62 458,00	62 458,00	62 458,00					
	TOTAL dépenses	161 544,63	423 116,75	154 032,66		TOTAL Recettes	161 544,63	417 442,09	154 032,66
						résultat de fonctionnement	0,00	-5 674,66	0,00
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	ca 2017	BP 2018
001	déficit reporté	9 257,62	9 257,62		002	excédent reporté			110 468,89
16	remboursement capital dette	55 050,00	48 216,16	55 050,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
1641	emprunts	48 000,00	48 000,00	48 000,00					
165	dépôts et cautionnements	7 050,00	216,16	7 050,00	165	Dépôt et cautionnement	7 050,00	1 108,99	7 050,00
					024	produits de cessions	127 114,00	0,00	100,00
21	immobilisations corporelles	109 306,38	0,00	102 018,89	040	op d'ordre		356 171,67	62 458,00
040	Dotation aux amortissements	23 008,00	189 337,99	23 008,00			62 458,00		
	TOTAL DEPENSES	196 622,00	246 811,77	180 076,89		TOTAL RECETTES	196 622,00	357 280,66	180 076,89
						résultat d'investissement	0,00	110 468,89	0,00
						résultat total	0,00	104 794,23	0,00

Ce budget est équilibré grâce à une subvention d'équilibre (en section de fonctionnement) du budget principal de 20 024.66 €.

- Vote du budget primitif «FL Immobilier d'entreprises» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «FL Immobilier d'entreprises» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

16) Budget annexe «Zone de Montfuron» ex CCFL

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	DEPENSES Zones d'activités								
011-605	Charges à caractère général	30 280,26	2 385,04	40 000,00					
65	Charges de gestion courante	10,00	0,41	500,00	7015	Vente de terrains	30 290,00		66 750,00
					73	Taxes foncières			
7133	opérations d'ordre (stock initial)	130 553,00	130 552,70	132 937,89	71355	opérations d'ordre (stock final)	157 415,00	132 937,89	173 437,89
71355/042	autres op ordre			66 750,00	043	autres op ordre			
					002	résultat fonctionnement reporté		0,26	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	160 843,26	132 938,15	240 187,89		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNE	187 705,00	132 938,15	240 187,89
						RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	Déficit n-1		130 552,70	132 937,89	040	Reprise stock initial			66 750,00
3355/040	opérations d'ordre(stock final)	157 415,00	132 937,89	172 937,89	040	opérations d'ordre (stock 01/01/2017)	130 553,00	130 552,70	132 937,89
33586/040	remb capital emprunt			500,00	16	avance CCFE			106 687,89
	TOTAL dépenses	157 415,00	263 490,59	306 375,78		TOTAL Recettes	130 553,00	130 552,70	306 375,78
						RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-132 937,89	0,00
						résultat total			

Ce budget est équilibré grâce à une avance (en section d'investissement) du budget principal de 106 688.15€.

- Vote du budget primitif «Zone de Montfuron ex CCFL» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «Zone de Montfuron ex CCFL» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

17) Budget annexe «ZAIN de la Plaine»

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES 2018				RECETTES 2018			
ART	désignation	BP 2018		ART	désignation	BP 2018	
022		0,00				1 275 579,97	
				002	excédent reporté (SM ZAIN)	421 579,97	
				74	dotations et participations	854 000,00	
				74751	subv du budget principal	854 000,00	
	Font de l'Or	110 600,00					
011	Charges caractère général	43 600,00					
60631	entretien	5 000,00					
6161	assurances	5 000,00					
6226	rémunération SEDL	18 600,00					
6238	communication-promotion	15 000,00					
63512	taxes foncières						
66	charges financières CA	67 000,00					
	ZA Balbigny	3 451,97					
011	Charges caractère général	3 451,97					
60631	entretien	1 451,97					
63512	taxes foncières	2 000,00					
	SAMRO	0,00					
65	autres charges gest courante	0,00					
	DEPENSES REELLES	114 051,97			RECETTES REELLES	1 275 579,97	0,00
		0,00					
021		1 161 528,00					
6811	amortissement						
675	opération d'ordre						
	DEPENSES d'ORDRE	1 161 528,00	0,00		RECETTES d'ORDRE	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	1 275 579,97			TOTAL RECETTES	1 275 579,97	0,00
					résultat	0,00	
INVESTISSEMENT							
001	Déficit reporté (SM ZAIN)	361 527,45					
	Font de l'Or	300 000,00					
16	capital de la dette	300 000,00					
	ZA Balbigny	200 000,55					
20	études	100 000,55					
23	travaux démolition Scierie	100 000,00					
	SAMRO	300 000,00					
	Participation EPORA	300 000,00					
	DEPENSES REELLES	1 161 528,00			RECETTES REELLES	0,00	
					amortissements ??		
				023	Virement du fonctionnement	1 161 528,00	
	DEPENSES d'ORDRE	0,00			RECETTES D'ORDRE	1 161 528,00	
	TOTAL DEPENSES INVES	1 161 528,00	0,00		TOTAL RECETTES INVESTISSEME	1 161 528,00	
						0,00	
					Résultat inv 2018		

Ce budget est équilibré grâce à une subvention d'équilibre (en section de fonctionnement) du budget principal de 854 000 €.

- Vote du budget primitif «ZAIN de la Plaine» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- Vote du budget primitif «ZAIN de la Plaine» 2018 - section d'investissement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

18) Budget annexe « PLIE du Forez » ex CCPSG

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	ART	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	déficit de fonctionnement n-1				002	excédent de fonctionnement n-1			351 942,81
011	Charges caractère général	197 300,00	171 595,08	147 895,43	013	Atténuation de charges	0,00	8 062,30	3 000,00
012	Charges de personnel	183 500,00	147 458,16	152 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
65	autres charges gest courante	83 500,00	83 500,00	50 700,00	73	Impôts et taxes			
014	atténuation de produits	34 100,00	34 012,00	34 790,00	74	Dotations, subventions et participations	498 400,00	780 445,75	297 890,00
022	Dépenses imprévues								
	TOTAL Dépenses réelles	498 400,00	436 565,24	385 385,43		TOTAL Recettes réelles	498 400,00	788 508,05	652 832,81
	TOTAL Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00		TOTAL Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
	TOTAL dépenses	498 400,00	436 565,24	385 385,43		TOTAL Recettes	498 400,00	788 508,05	652 832,81
						résultat de fonctionnement	0,00	351 942,81	267 447,38

Ce budget est voté en suréquilibre (correspondant au déficit de « PLIE – CCPSG 2016 » qui ne peut être repris avant la dissolution de cet EPCI ;

- Vote du budget primitif «PLIE du Forez» 2018 - section de fonctionnement

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 72	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

9 Questions diverses :

Monsieur le Président communique sur les points suivants :

- Présentation du Bulletin Interne Forez-Est (BIFE) : Madame Janine RONGERE demande si ce support sera distribué aux agents; il lui est répondu que oui. Monsieur Serge PERCET aimerait savoir si la CCFE souhaite communiquer via les bulletins municipaux. Monsieur le Président répond que cela est envisagé.
- Informations sur le Projet de Territoire : questionnaire pour les élus municipaux à remplir : à ce sujet Monsieur Georges SUZAN constate que pour certaines questions, il n'est pas toujours facile de s'exprimer car on ne sait pas si on doit répondre au titre des anciens territoires ou du nouveau et dans ce dernier cas, il n'est pas toujours facile de se prononcer. Monsieur le Président dit que dans ce cas de figure il faut donner son ressenti. Il est également indiqué les dates des ateliers thématiques et territoriaux. De plus l'Assemblée est informée de la programmation d'un Conseil Communautaire le 24 octobre dédié à ce Projet de Territoire.
- Informations sur le Programme LEADER.
- Invitations pour les courses hippiques.

Monsieur Johann CESA s'excuse pour son retard, et tient à préciser que lui et Monsieur Georges SUZAN ne votent pas également la subvention de 116 500.00 € liée à l'aéroport d'Andrézieux (SMASEL) afin d'être en cohérence avec des prises de décisions antérieures. Monsieur le Président indique que cela sera indiqué dans la délibération.

Monsieur Gérard MONCELON tient à alerter l'Assemblée de la situation financière précaire de l'école de musique de BALBIGNY et demande à l'ensemble des maires concernés de bien participer à hauteur de 195.00 €/élève. Monsieur Christian MOLLARD fait remarquer qu'en ce moment les petites

écoles de musique souffrent et qu'il y a peut-être une réflexion d'ensemble à avoir devant la désaffection des élèves qui entraînent des difficultés financières aux écoles de musique.

- Monsieur Bruno COASSY a vu dans le budget qu'il y avait une enveloppe de 5 K€ de communication pour le lotissement intercommunal « éco hameau » de COTTANCE, il demande d'étudier la possibilité de communiquer sur les lotissements communaux via le site internet de la CCFE.

10 Décisions du président :

date	objet	contenu	visa SP
27/02/2018	<u>Demande de subvention DETR2018/FSIL2018 pour les travaux de réhabilitation de l'ancien site SAMOV à Chazelles-sur-Lyon</u>	La CCFE sollicite une subvention au titre de la DETR 2018 et à défaut au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL 2018) pour les travaux de réhabilitation de l'ancien site SAMOV à Chazelles-sur-Lyon pour un montant de 580.032,60€.	27/02/2018
01/03/2018	<u>Acte constitutif d'une régie de recette pour la déchetterie intercommunale de Chazelles-sur-Lyon</u>	Il est institué une régie de recettes auprès du service "Déchetterie intercommunale de Chazelles-sur-Lyon".	01/03/2018
15/03/2018	<u>Marché complémentaire aux travaux concernant l'exécution de l'aménagement du tourne à gauche – ZA du roule à Panissières - société dénommée Eurovia agence de Roanne</u>	Approuver au titre du marché complémentaire requis l'offre de la Société dénommée EUROVIA AGENCE DE ROANNE et pour un montant total hors taxes de 10.479,30 €.	16/03/2018
19/03/2018	<u>Portant complément à la décision n°1-2017 en date du 23 janvier 2017 portant acte constitutif d'une régie de recette pour la piscine</u>	La régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la piscine intercommunale Forez Aquatic est une régie prolongée de 60 jours.	20/03/2018
19/03/2018	<u>Accord cadre de fournitures courantes de services - achats et maintenance copieurs</u>	Approuver l'offre de la Société dénommée Elan bureautique sise à FEURS, et ce selon les prix stipulés au bordereau des prix unitaires.	20/03/2018
21/03/2018	<u>Accord cadre de fournitures courantes de services - vérification périodique des installations électriques, de gaz combustible et d'appareils de cuisson des bâtiments des</u>	Approuver le projet d'avenant audit marché confection et livraison de repas en liaison froide ou chaude pour la crèche intercommunale « Forez Enchanté » valant ordre de prix nouveaux, et signer le projet d'avenant avec la Société dénommée API Restauration, sise CORBAS, et de passer commande.	22/03/2018
22/03/2018	<u>crèches, micro-crèches, ludothèques et rampe situés sur les territoires des communes de Bellegarde-en-Forez, de Cuzieu, de Montrond-les-Bains, de Veauche et de Saint-Galmier</u>	Approuver l'offre de la Société dénommée SOCOTEC FRANCE, sise à SAINT-ETIENNE (Loire), et ce pour un montant de 695,00 € H.T.	23/03/2018
22/03/2018	<u>Vérification périodique des installations électriques et des installations de gaz combustible quant aux bâtiments des anciens siège et centre technique communautaires sur le territoire de la commune de Saint-Galmier</u>	Approuver l'offre de la Société dénommée SOCOTEC FRANCE, sise à SAINT-ETIENNE (Loire), et ce pour un montant de 370,00 € H.T.	23/03/2018
26/03/2018	<u>Programmation des actions 2018 pour le Plie du Forez- analyse des potentiels et mise en parcours professionnel</u>	Approuver l'offre de l'Association dénommée FOREZ ENTREPRENDRE, sise à ANDREZIEUX-BOUTHEON, et ce selon les prix stipulés au bordereau des prix unitaires.	27/03/2018
26/03/2018	<u>Programmation des actions 2018 pour le Plie du Forez- formations aux caces 1,3 et 5</u>	Déclarer la procédure sans suite pour motif budgétaire et ce conformément aux dispositions de l'article 98 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ; savoir que l'offre reçue est manifestement inacceptable en ce que le montant avancé est supérieur au montant estimé et budgétairement alloué	27/03/2018
26/03/2018	<u>Programmation des actions 2018 pour le Plie du Forez- Plateforme savoirs de base et emploi</u>	Approuver l'offre de l'Association dénommée ESPACE SOCIO CULTUREL LE NELUMBO, sise à ANDREZIEUX-BOUTHEON, et ce selon les prix stipulés au bordereau des prix unitaires.	27/03/2018
26/03/2018	<u>Programmation des actions 2018 pour le Plie du Forez- soutien psychologique et analyse des la pratique professionnelle</u>	Approuver l'offre de la Société dénommée Aquila Ways Formation, sise à MARCILLY LE CHATEL, et ce selon les prix stipulés au bordereau des prix unitaires.	27/03/2018
26/03/2018	<u>Marché complémentaire pour les travaux d'aménagement d'une MSP sur Panissières lot 4-5 et 8</u>	Approuver et signer le marché complémentaire requis au marché « TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE SUR LA COMMUNE DE PANISSIERES » quant aux travaux à exécuter au titre du LOT 4 « Menuiseries extérieures-aluminium-occultations avec la Société dénommée SC ALU à CHAMPDIEU (Loire) pour un montant de 7.625,00 € HT, du LOT 5 « Serrurerie : Escalier extérieur » avec la Société dénommée SAS GOUTON GEOFFROY à PANISSIERES (Loire) pour un montant de 16.630,00 € HT, du LOT 8 « Plafond plâtrerie peinture : Isolation » avec la Société dénommée SAS NOCA à SAINT SYMPHORIEN SUR COISE pour un montant de 15.180,00 € HT.	27/03/2018
26/03/2018	<u>Occupation pour la partie de la maison du parc à Veauche</u>	Approuver et de signer le projet de de convention quant à l'occupation par la CCFE de locaux pour une surface d'environ 149,80 m² du bâtiment communal dénommé La Maison du Parc, alors situé à VEAUCHE.	27/03/2018
26/03/2018	<u>Approbation de l'adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique</u>	Approuver les propositions techniques et financières du SIEL telle rapportées aux termes du projet de Convention et approuver et signer le projet de Convention d'Adhésion au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique).	27/03/2018
26/03/2018	<u>Approbation de l'adhésion à l'option télégestion</u>	Accepter les propositions financières et techniques du SIEL : Installation des systèmes de Télégestion, comprenant les automates, l'installation et la programmation, des capteurs, les câbles de liaison (montant prévisionnel de 12 505,85 € HT, à payer en une fois) Contribution annuelle pour la maintenance (237,00 € pendant 6 ans, jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence « SAGE »). Approuver l'installation par le SIEL de la Télégestion à la Crèche « Le Forez Enchanté ».	27/03/2018

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 23 mai 2018 à 19h à l'hippodrome de FEURS.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

Jean-Michel MERLE
Président

